Université Lille II

Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales

Première année de Master de science politique

Le développement d'un nouvel outil à destination des installations agricoles « alternatives » : les espaces-test

Monographie du « Germoir » à Ambricourt

Mémoire préparé sous la direction de Mme Delphine THIVET

Présenté et soutenu par Marie-Charlotte Widehem

Année universitaire 2012/2013

Je tiens à remercier,

L’ensemble des acteurs du Germoir qui ont facilité mon travail de recherche en acceptant de se prêter au jeu des entretiens individuels. Chacun a fait cet exercice avec beaucoup de simplicité et de sincérité. J’ai été touché par cette marque de confiance et je leur en suis très reconnaissante. J’ai aussi travaillé en toute liberté et tenté de restituer avec fidélité mes impressions et mon analyse.

Ma directrice de mémoire pour m’avoir donné ses précieux conseils et pour son soutien.

Enfin, merci à mes relecteurs pour la patience dont ils ont fait preuve.

SOMMAIRE

PARTIE I : Etat des lieux. 10
I) Naissance d'un mouvement agricole contestataire 10
A) De l'écologisation des politiques publiques agricoles… 10
B) … à la naissance de mouvements agricoles alternatifs. 12
II) L'agriculture en région Nord Pas de Calais 14
A) Caractéristiques agricoles de la région 14
B) L'action du conseil régional Nord-Pas-de-Calais. 16
1) De 2000 à 2005 : entre objectifs prometteurs et chiffres révélateurs 16
2) Depuis 2010 : une « co-construction » des politiques publiques ? 18
PARTIE II : Le Germoir : un dispositif original. 20
I) L'espace-test agricole : Une initiative récente destinée à accompagner les installations « hors cadre » 20
II) Le montage du projet 23
A) La problématique de la transmission des terres 23
B) Dimension d'expérimentation sociale : rôle des politiques locales pour tester de nouvelles idées, de nouveaux dispositifs 24
PARTIE III : Au cœur du dispositif. 27
I) Les aspirant(e)s agriculteurs(trices) de l'espace-test : des parcours atypiques 27
A) Le rapport au métier de maraîcher 27
1) Le maraîchage : un métier comme un autre 27
2) L'aspiration à une reconnaissance sociale 28
B) Une volonté de faire de l'agriculture « autrement » 30
1) Le « bio » comme technique 30
2) Une relation ambivalente à la profession agricole 32
II) Le fonctionnement de l'espace-test 35
A) L'accompagnement : question de l'autonomie des porteurs 35
1) L'accompagnement collectif 35
2) L'accompagnement des « porteurs de projet » dans le cadre de la couveuse 36
3) L'accompagnement technique de Phil 37
B) L'ancrage dans le territoire : entre autonomie et proximité. 37
1) Une opposition proximité / réseau 38
2) La difficulté de commercialiser en circuit court de proximité 39

INTRODUCTION

> « Parce que... enfin moi j'suis fils d'agriculteur et du coup, le manque de reconnaissance pour ce métier-là voire la dévalorisation je l'ai, j'en ai bouffé toute ma jeunesse, les paysans, c'est des paysans... Et du coup c'est aussi assez difficile je pense de... enfin voilà de s'investir dans un truc dont on n'est pas fier. (…) Parce que… tout le monde s'en fou et trouve que c'est vraiment un métier, de la basse besogne, con-con, et on n'intéresse personne. Et puis t'as du mal à en parler. Enfin voilà. T'as pas de reconnaissance… »

Pourquoi parler d'agriculture en science politique ? En effet, la figure du paysan renvoie traditionnellement à l'image d'individus exerçant une profession primaire, associés à une campagne isolée et désertée, et très loin des réalités quotidiennes d'une population aujourd'hui majoritairement urbaine. Toutefois, cette vision semble aujourd'hui vouloir évoluer. L'agriculture telle qu'elle est conçue depuis la fin de la seconde guerre mondiale est en effet remise en question, non seulement par certains acteurs isolés, mais à l'échelle mondiale, dans les discours et rapports internationaux (G8, G20, rapport de la conférence internationale sur l'agriculture biologique et la sécurité alimentaire[1], rapport sur l'évaluation internationale des sciences et technologies agricoles au service du développement dit IAASTD[2]). Or ce sujet semble toujours passer au second plan face aux enjeux politiques actuels en termes de chômage et de compétitivité dans un contexte de crise économique globale, alors même qu'une restructuration de l'agriculture pourrait apporter des solutions en terme notamment de création d'emplois et de diminution de la dépendance aux énergies fossiles. Cet argument fait référence au caractère multifonctionnel de l'agriculture, concept qui n'est pas nouveau mais qui depuis les années 1990 est de plus en plus mobilisé dans les discours[3]. Selon la définition donnée par l'Organisation Mondiale du Commerce (glossaire 2009) il s'agit du « concept selon lequel l'agriculture a de nombreuses fonctions outre la production d'aliments et de fibres ; par exemple protection de l'environnement, préservation des paysages, emploi rural, etc. ». Or selon un certain nombre d'acteurs, la politique visant à rendre l'agriculture toujours plus productive aurait engendré une atteinte aux autres fonctions de l'agriculture, notamment en matière d'environnement et d'emploi. Ainsi selon Henri Rouillé d'Orfeuil, « Si la production d'aliments est une fonction marchande, la prise en charge des deux autres fonctions est laissée au bon vouloir des agriculteurs.

[1] Document OFS/2007/REP disponible sur le site www.fao.org.

[2] International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development, consultable en intégralité sur le site www.agassessment.org.

[3] Catherine LAURENT, « Chapitre 19. La multifonctionnalité de l'agriculture », in *Vers un accord entre l'Europe et le Mercosur*, Presses de Sciences Po « Académique », 2001 p. 407.

Pourtant, l'agriculture représente 70 % de la consommation d'eau douce, 20 % des émissions de CO2, 40 % du travail mondial… ». Aussi nous pouvons penser à la manière de Silvia Pérez-Victoria que ce sujet « nous concerne tous »[4].

En France, des auteurs comme l'historien Pierre Barral ont établis contre les présupposés présentant les agriculteurs comme « rétifs à tout effort d'association (…) d'incorrigibles archaïques, tentés par un repli frileux sur la défense de la profession sans s'intéresser au reste de la société », la rapidité avec laquelle ils se sont emparés de la loi de 1884 autorisant les syndicats aves la création d'organisations telles que les caisses mutualistes, caisses de crédit, coopératives…[5] Ainsi les intérêts de la profession agricole semblent aujourd'hui être défendus à tous les niveaux institutionnels : syndicats, SAFER, Politique Agricole Commune… De plus la défense de l'environnement est désormais un enjeu qui génère l'adoption de mesures au niveau national et européen dans tous les secteurs économiques, y compris le secteur agricole. La cause agricole serait donc largement prise en charge. Pourquoi alors s'en préoccuper ?

Pourtant à côté de cette organisation « officielle », d'autres voix se sont élevées très tôt pour dénoncer les dégâts causés par la transformation rapide des anciens modes de production agricoles, dite « modernisation de l'agriculture », soutenue et encouragée par les pouvoirs publics comme par les syndicats agricoles majoritaires, à savoir la Fédération nationale des syndicats d'exploitations agricoles (FNSEA) et le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA). Un certain nombre d'acteurs, des associations, des réseaux, ou plus récemment des Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP), se rassemblent et tentent de créer une force capable de rivaliser avec le « rouleau compresseur »[6] de l'organisation agricole officielle, en quête de toujours plus de compétitivité, à l'image de tous les secteurs professionnels marqués par la doctrine dominante du « capitalisme ». Ces voix se sont faites de plus en plus entendre, même si cela reste à un niveau encore insuffisant aujourd'hui pour bouleverser de manière significative le système agro-alimentaire en place depuis les années 1950, et ce malgré une « écologisation » des politiques publiques.

On a donc une « cohabitation » en France entre deux conceptions de l'agriculture, qui semblent se rapprocher ces dernières années avec la prise en compte progressive des revendications environnementales par le mouvement agricole majoritaire. Mais ces modifications opèrent seulement à la marge, et sans qu'il n'y ait de renversement des positions de pouvoirs. Finalement les moyens mis en œuvre pour intégrer la problématique

[4] Silvia PEREZ-VICTORIA, *La riposte des paysans,* Arles : Actes Sud, 2010, p. 19.
[5] Jean-Philippe MARTIN, *Histoire de la nouvelle gauche paysanne,* Paris : La Découverte, 2005, p. 15.
[6] Expression utilisée par les acteurs de ce mouvement.

environnementale à la politique agricole semblent profiter principalement aux acteurs qui étaient déjà les plus favorisés par le système en place, tandis que les acteurs « alternatifs » ne se retrouvent pas dans les outils proposés. La mission d'enquête réalisée à l'initiative de la région Nord-Pas-de-Calais sur les thèmes de la transmission et de la création en agriculture révèle par exemple que les Dotations Jeunes Agriculteurs (DJA, financement accordé par l'Union européenne et l'Etat) bénéficient surtout aux installations dans le cadre d'une transmission familiale.

Figure 1 :

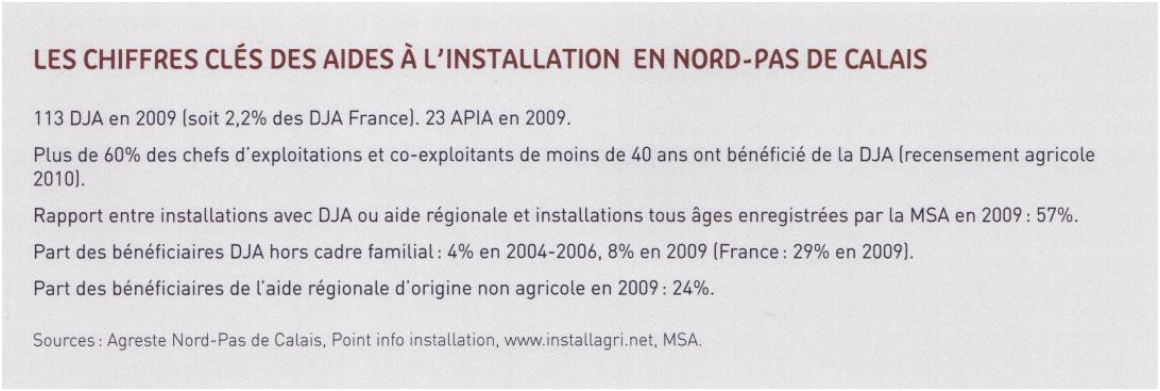

LES CHIFFRES CLÉS DES AIDES À L'INSTALLATION EN NORD-PAS DE CALAIS

113 DJA en 2009 (soit 2,2% des DJA France). 23 APIA en 2009.

Plus de 60% des chefs d'exploitations et co-exploitants de moins de 40 ans ont bénéficié de la DJA (recensement agricole 2010).

Rapport entre installations avec DJA ou aide régionale et installations tous âges enregistrées par la MSA en 2009 : 57%.

Part des bénéficiaires DJA hors cadre familial : 4% en 2004-2006, 8% en 2009 (France : 29% en 2009).

Part des bénéficiaires de l'aide régionale d'origine non agricole en 2009 : 24%.

Sources : Agreste Nord-Pas de Calais, Point info installation, www.installagri.net, MSA.

De plus, elle constate que « Les aides à l'installation, par leurs critères, sont le véhicule d'un modèle d'exploitation. Elles accompagnent la tendance à la baisse de l'emploi agricole qui est en place. L'apprentissage de l'exercice d'exploitant agricole sous de nouvelles formes sociétales reste en grande partie absent du parcours de l'installation aidée ».[7]

C'est dans ce contexte que se créent de nouveaux outils, non plus cette fois à l'initiative des institutions, mais à l'initiative d'acteurs non institutionnels, associatifs, militants. Ainsi on a vu se multiplier à partir des années 2000 les AMAP, réunissant consommateurs qui choisissent de s'engager pour une durée minimum de six mois à payer un agriculteur qui leur fournira chaque semaine un panier légumes, ou autres produits alimentaires. La première AMAP est apparue en France « sous l'impulsion d'un producteur en lutte pour le maintien de son activité et de la petite agriculture locale, qualifiée d'agriculture paysanne »[8]. Ces associations sont à rapprocher d'initiatives similaires apparues au Japon dans les années 1970 (Teiki), ou aux Etats-Unis dans les années 1990 (Community Support Agriculture).

[7] Livre blanc de la transmission et de la création en agriculture en Nord-Pas de Calais, qui présente les résultats de la mission d'enquête « Demain je serai agriculteur » réalisée en 2012 à l'initiative du Conseil Régional, p. 17.

[8] Valérie OLIVIER et Dominique COQUART, « Les AMAP : une alternative socio-économique pour des petits producteurs locaux ? », *Économie rurale* [En ligne], 2010, mis en ligne le 01 octobre 2012, p. 318-319.

Dans le cadre du programme européen EQUAL (lancé en 2000 par le Fonds Social Européen) s'est développé en France le Dispositif Ouvert de Ressources et d'Accompagnement de projet d'activités en milieu rural (DORA). Le but est de repérer ce type de projets favorisants le développement économique et l'attractivité du milieu rural afin de mieux les valoriser et les faire progresser. Ce dispositif est porté par six réseaux associatifs nationaux, issus des réseaux d'éducation populaire, et qui interviennent en milieu rural, à savoir l'Association de formation et d'information pour les initiatives rurales (AFIP), l'Union Peuple et Culture, le Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC), la Confédération nationale des foyers ruraux (FNFR), Culture et Liberté et la Fédération nationale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FNCIVAM)[9]. Sept territoires participent au projet, avec pour chacun un domaine d'action spécifique. En Nord-Pas-de-Calais il s'agit de l'économie solidaire. Les fonds débloqués par le FSE (320 millions d'euros en France) dans le cadre de ce programme ont permis de financer divers projets par le biais des associations pré-citées, et parmi eux notamment le développement de couveuses et d'espaces-test. L'idée motrice est d'implanter en milieu rural des outils d'aide à la création d'entreprise, jusque-là surtout utilisés en milieu urbain[10].

Etat de la recherche :

Si une grande partie de la recherche fait aujourd'hui état de cette contestation de l'agriculture par un certain nombre d'acteurs, il existe en revanche moins de travaux analysant les dispositifs qui ont pu être mis en place par ces acteurs. Parmi ces travaux, l'article de Claire Lamine sur les « transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux » propose d'étudier différents dispositifs mis en place dans les territoires de l'Ardèche méridionale et de la vallée de la Drôme et qui relèvent « d'initiatives collectives, en matière de mise en marché des produits bio et locaux, qu'elles émergent plutôt du côté de l'offre ou de la demande ». Cette recherche permet à l'auteur de mettre en évidence le fait que les dispositifs « alternatifs » mis en place par les agriculteurs pour commercialiser de manière collective leur production ne permettent pas de toucher une large partie de la population, alors que les dispositifs « dominants » ou « hybrides » qui incluent les « partenaires classiques du monde agricoles » et qui pourraient donc permettre de toucher une plus large part de consommateurs ne parviennent pas forcément à trouver une coordination suffisante pour permettre aux différents acteurs de la filière d'être satisfaits. Claire Lamine conclue également que le dosage entre « dynamiques

[9] Dossier réalisé par l'Afip, « Quand Equal rime avec rural », Transrural initiatives, 2005, n° 281, p. 3.
[10] Extrait du site: http://www.ruralinfos.org/spip.php?article2198, consulté le 06/05/2013.

"top down" (venant plutôt d'une impulsion institutionnelle) et *"bottom up"* (venant plutôt des initiatives privées ou collectives des professionnels ou de la société civile) » est différent en fonction des territoires dans lesquels sont développés ces dispositifs. D'autres travaux, comme l'article de Nicolas Boivin et de Jean-Baptiste Travesac « Acteurs et agriculture biologique dans la fabrique alternatives des espaces : Le cas de l'Ile-de-France » choisissent d'analyser l'implantation territoriale de l'agriculture biologique dans une région donnée, ici l'Ile-de-France, à travers l'étude de l'action des différents acteurs à l'échelle locale (consommateurs, producteurs, élus). Les auteurs montrent ici que le développement de l'agriculture biologique ne se fait pas au détriment de l'agriculture conventionnelle qui est toujours dominante dans la région puisque « Les outils financiers mobilisés par les puissances publiques tout comme ses relais citoyens, administratifs et économiques sont parallèles à ceux qui soutiennent l'agriculture conventionnelle ». Mais le principal apport de cet article est surtout de mettre en évidence le fait que le développement de l'agriculture biologique résulte de l'action d'acteurs divers qui ne vont pas participer à ce processus pour les mêmes motivations. Ainsi les acteurs politiques peuvent avoir tendance vouloir tirer parti du fait que « L'excellente perception de l'AB par le consommateur/électeur en fait un argument de politique locale séduisant ». Le travail de recherche que nous nous proposons de faire ici se veut exploratoire à deux titres : d'une part le dispositif étudié se situe en milieu rural et non péri-urbain, qui plus est dans une région où l'agriculture biologique est encore très peu présente, et d'autre part il s'agit d'un dispositif centré sur un outil très récent et qui n'a donc pas encore été très étudié, à savoir l'espace-test agricole.

Problématique et hypothèse :

L'hypothèse principale qui a guidé ce mémoire est qu'il existerait aujourd'hui une demande sociétale émanant d'un nombre croissant de consommateurs et qui serait en faveur d'une modification des pratiques de consommation et donc de production, principalement dans une logique de santé. Au-delà de cette demande, les pouvoirs publics semblent revendiquer également cette nécessité de modifier le système en place en faveur de pratiques plus respectueuses de l'environnement. D'un autre côté, les « candidats à l'installation »[11] désireux de s'impliquer dans des projets agricoles « alternatifs » rencontreraient toujours des obstacles structurels très forts à la réalisation des objectifs annoncés, alors même que le discours qui considérait l'agriculture conventionnelle comme seule légitime semble avoir disparu au profit d'une plus grande prise en compte de la « diversité des pratiques

[11] Visés par le Plan de Professionnalisation Personnalisé.

agricoles »[12]. Dans ce contexte, on peut se demander quel est le rôle de dispositifs comme le Germoir, dans quel cadre et dans quelles limites les acteurs ayant permis la création de ce dispositif entendent participer au développement de l'agriculture biologique sur les territoires et donc à une meilleure prise en compte des difficultés rencontrées par tout un ensemble d'acteurs "atypiques" d'être formés et d'entrer dans la profession agricole. Plus largement, cela pose la question de la reconfiguration de l'action publique, dans le sens d'une « gouvernance » où des acteurs associatifs se réapproprient, questionnent les modalités des politiques publiques et peuvent contribuer à leur "co-construction"[13].

Terrain et méthodologie :

Dans le cadre de cette recherche, nous avons privilégié une approche *"bottom up"* de la sociologie des politiques publiques en choisissant de regarder "par le bas" plutôt que par le haut, c'est-à-dire non pas du côté du sommet de l'Etat et des élites politiques mais en changeant d'échelle, et en partant d'un niveau micro, local.
Le Germoir, situé à Ambricourt, petite commune rurale du Pas-de-Calais, a constitué l'objet de cette étude.
Ce site m'était à la fois familier parce que ma mère y travaille en tant que comptable pour l'association AFIP et l'entreprise Cap Vent, puis en tant qu'entrepreneur-salarié dans la Coopérative La Gaillette-Oxalis, depuis 2007, mais également étranger dans le sens où je n'ai aucune implication personnelle dans les réseaux de l'agriculture alternative ou d'éducation populaires desquels sont issus ce dispositif et je n'en avais une connaissance que très lointaine. J'ai donc abordé cette enquête comme une immersion dans un milieu « indigène », qui m'a permis ensuite de pouvoir répondre à la problématique posée en ayant à un regard croisé, c'est-à-dire en replaçant l'analyse de ce dispositif très micro dans un contexte plus global au travers d'un travail de lectures.
Les sources « primaires » sont constituées des entretiens semi-directifs que j'ai menés avec les différents acteurs impliqués dans le dispositif, et d'observations plus ou moins informelles selon les opportunités qui se sont présentées lors de mes temps de présence sur le site.
La pertinence des sources primaires recueillies est toutefois à mettre en relation avec le temps très court de l'enquête, qui n'a pas forcément permis de pouvoir recueillir des entretiens avec des personnes qui auraient pu apporter des éclairages complémentaires sur le dispositif étudié. Une enquête plus approfondie sur les habitants d'Ambricourt et leur perception du Germoir, par exemple par le biais de questionnaires, aurait notamment permis d'avoir une vision plus précise de l'implantation territoriale du dispositif.

Le plan de ce mémoire propose de suivre la démarche intellectuelle qui a conduit la recherche, c'est-à-dire de reconstituer étape par étape le cheminement effectué pour parvenir à une compréhension au plus proche de la réalité, dans la mesure du temps imparti et des contraintes inhérentes à toute tentative d'interprétation du réel. Ainsi, dans la mesure où le dispositif étudié s'inscrit dans un processus beaucoup plus large et ancré dans le temps et dans l'espace, il a semblé nécessaire de commencer par replacer le dispositif qui

[12] Discours politique actuel en matière d'agriculture.
[13] Propos de Jean-Louis Robillard recueillis par Francine Devulder lors des Rencontres Nationales Accueil Paysan le 25 novembre 2011 à Lille.

a constitué l'objet de cette recherche dans son contexte, afin de le considérer comme issu d'une réflexion politique et sociale ancienne. La deuxième partie est consacrée à la définition du dispositif, le but étant de tenter de « saisir » le plus exactement possible ce qui constitue l'essence du Germoir et d'en discerner les « contours ». Une fois cette étape franchie, reste alors dans un troisième temps à analyser le « cœur » du dispositif, à savoir l'espace-test agricole, et à essayer de comprendre, au-delà du discours, comment les acteurs façonnent ce nouvel outil qui leur est proposé, en fonction de leurs ressources.

PARTIE I : Etat des lieux.

I) Naissance d'un mouvement agricole contestataire

L'agriculture moderne, technique, mécanisée, se développe de manière fulgurante après la seconde guerre mondiale. La rapidité historique de cette évolution des pratiques agricoles a été favorisée par de multiples facteurs, dans un contexte national spécifique puisque l'augmentation de la production était un enjeu majeur pour une société française « épuisée » par plusieurs années de guerre, et avec une autre spécificité liée à la profession elle-même : travail physique et pénible, donc amélioration des conditions de travail et de vie. L'agriculteur avait donc à la fois l'opportunité de « se faciliter la tâche » et de subvenir aux besoins de la société. Forme de reconnaissance. Entrent donc en jeu non seulement des facteurs économiques, mais également sociaux, avec pour les agriculteurs un moyen d'accéder à une plus grande reconnaissance sociale. Et il est d'ailleurs intéressant de souligner que les acteurs alternatifs d'aujourd'hui ont participé également à cet élan de modernisation, et la Jeunesse agricole catholique (JAC) a notamment défendu à la fois la modernisation et le respect des valeurs rurales traditionnelles[14]. C'est à cette époque que se tissent également les liens entre agriculture moderniste et pouvoirs publics puisque la profession s'organise et devient la nouvelle vitrine des territoires ruraux en progrès.

A) De l'écologisation des politiques publiques agricoles…

C'est à partir des années 1970 qu'apparaissent les premiers signes de préoccupations environnementales au niveau des politiques nationales et internationales, avec notamment le rapport publié par le Club de Rome en 1972 qui invite à remettre en cause l'idée d'une croissance économique infinie. Ce rapport Meadows en 1972, puis la conférence de Stockholm, le rapport Brundtland en 1987, ou la Conférence de Rio en 1992, permettent d'observer une évolution dans la perception politique du rapport entre les questions environnementales et le secteur économique.[15] Ainsi le discours dénonçant l'économie comme « menace pour l'environnement » tendrait à être progressivement remplacé par un discours privilégiant « l'intégration de l'environnement dans les divers secteurs économiques ». Se mettrait alors en place « une logique de modernisation écologique », et

[14] Marc MORMONT, « Globalisations et écologisations des campagnes », *Etudes rurales*, 2009, n° 183, p. 146.
[15] Valérie LACROIX et Edwin ZACCAÏ « Quarante ans de politique environnementale en France : évolutions, avancées, constante », *Revue française d'administration publique,* 2010, n° 134, p. 209.

« d'écologisation »[16] des politiques. Dans le même temps, « la diffusion des valeurs écologistes au sein des populations des pays occidentaux, passant d'un rapport conflictuel minoritaire à un rapport consensuel plus répandu, s'accompagne d'un affadissement de l'écologisme ».

Dans le secteur agricole, on voit apparaître en 1985 la problématique agri-environnementale[17] avec une modification de la PAC à l'initiative de la Grande-Bretagne, qui instaure des aides pour les agriculteurs dont les pratiques participent à la protection de l'environnement (article 19 du règlement CEE 797/85). Mais cette mesure était facultative pour les autres Etats membres de l'Union européenne et en pratique elle n'a été utilisée que de manière marginale. A partir des années 1990, les mesures agri-environnementales (MAE) deviennent obligatoires pour tous les Etats membres. Elles concernent principalement la protection des sols et des ressources en eau et le maintien des activités agricoles. En France, cette obligation c'est traduite par l'instauration de la « prime à l'herbe », aujourd'hui Prime herbagère agroenvironnementale (PHAE), dont l'objectif est « de stabiliser les surfaces en herbe, en particulier dans les zones menacées de déprise agricole et d'y maintenir des pratiques respectueuses de l'environnement via des engagements pris sur 5 ans en contrepartie d'une rémunération »[18]. En 1999, Nicolas-Jean Brehon en parle comme d'une « une subvention à peine déguisée aux régions défavorisées » que beaucoup de bénéficiaires touchent « sans même savoir que c'est une mesure agri environnementale »[19]. Sur le même sujet, Matthieu Ansaloni parle d'une action « instituée par l'Etat français au titre des MAE après la réforme de la PAC de 1992, afin de compenser les écarts de soutiens alloués aux éleveurs et céréaliers[20] ». De la même manière, le Grenelle de l'Environnement organisé en France en 2007 et présenté par le Président de la République, Nicolas Sarkozy, comme un véritable tournant dans la prise en compte des enjeux liés à l'environnement dans la conduite des politiques publiques, et qui a repris les engagements présents dans le plan « Agriculture biologique : horizon 2012 » proposé en septembre 2007 par le ministre de l'agriculture et de la pêche, Michel Barnier,

[16] Christian DEVERRE, Christine de SAINTE MARIE, « L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agro-alimentaires ? », *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, 2008, n°89, p. 84.
[17] Christian DEVERRE, Christine de SAINTE MARIE, *Ibid.*, p. 85.
[18] Extrait du site : http://agriculture.gouv.fr/., consulté le 06/05/2013.
[19] Nicolas-Jean BREHON, « L'agriculture propre », Le Monde, 1999.
[20] Matthieu ANSALONI « Contrôle politique et européanisation. La politique agro-environnementale française à l'épreuve des évaluations », *Politique européenne,* 2011, n° 33, p. 81.

n'a pas permis d'atteindre en 2012 le principal objectif fixé à savoir tripler les surfaces cultivées en bio, soit un passage de 2% à 6% de la surface agricole totale en France.[21]

Ainsi derrière cette volonté affichée et apparemment unanime, au niveau national comme au niveau européen, de prendre en compte les questions environnementales dans les politiques agricoles, des travaux ont pu montrer comment la phase de mise en œuvre des différentes mesures prévues avait le plus souvent abouti en France à un très fort appauvrissement, voire à une complète remise en cause des objectifs énoncés[22]. Plusieurs facteurs qui ne seront pas développés ici permettent d'éclairer ce phénomène, dont Deverre et de Sainte Marie dressent ainsi l'inventaire : « faiblesse institutionnelle des organismes chargés de la mise en œuvre concrète des mesures et de contrôle, confusion et valse des dispositifs de terrain (…), limitation des moyens financiers consacrés à la conservation des ressources par rapport à ceux encore consacrés au soutien des exploitations industrielles, fortes réticences des organisations agricoles majoritaires, « conventionnalisation » des modèles techniques potentiellement innovants comme l'agriculture biologique (Guthman, 2004), faiblesse de l'investissement de la recherche dans ces domaines au profit d'autres objectifs (biotechnologies, agro-carburants), poursuite de la concentration des exploitations. »

B) … à la naissance de mouvements agricoles alternatifs.

Les « mouvements agricoles alternatifs » quant à eux, sonnent l'alarme dès les années 50 quant aux conséquences qu'engendre la modernisation de l'agriculture à grande échelle, à commencer par la disparition des petites exploitations avec le Mouvement de défense des exploitants familiaux (Modef)[23]. Ce mouvement, créé en 1959 par des militants communistes et socialistes entend défendre les intérêts des petits et moyens exploitants familiaux face au syndicalisme majoritaire (FNSEA et CNJA) qui défendrait les intérêts des « gros exploitants »[24]. Cette critique du syndicalisme officiel comme acteur, en accord avec la politique nationale, du courant moderniste qui creuse des inégalités entre paysans, est reprise dans les années 1970 par le mouvement des « paysans-travailleurs » lors du combat des paysans du Larzac[25]. Cette « nouvelle gauche paysanne »[26] composée alors

[21] Selon un article sur le plan « Agriculture biologique : horizon 2012 », disponible sur le site : http://agriculture.gouv.fr/.
[22] Didier BUSCA, « Agriculture et environnement. La mise en oeuvre négociée des dispositifs agrienvironnementaux. Effets d'organisation, enjeux de territoire et dynamique d'appropriation stratégique », *Ruralia* [En ligne], 2003, mis en ligne le 09 juillet 2004.
[23] Estelle DELEAGE, « Les mouvements agricoles alternatifs », *Informations sociales*, 2011, n° 164, p. 45.
[24] Jean-Philippe MARTIN, Histoire de la nouvelle gauche paysanne, *op. cit.*, p. 19-20.
[25] Jean-Philippe MARTIN, *Ibid.*, p. 85.
[26] Jean-Philippe MARTIN, *Ibid*., p. 87.

de différents mouvements contestataires est aujourd'hui globalement incarnée par la Confédération paysanne.

Dans ces années 1970, d'autres mouvements, qui cette fois ne sont pas liés directement au syndicalisme paysan, viennent grossir les rangs de la contestation. En effet le mouvement écologiste émerge, avec par exemple la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB) créée en 1958 ou l'association Eau et rivières de Bretagne créée en 1969. Le mouvement antinucléaire se mêle également à cette contestation. Ces différents acteurs vont alors contribuer au développement dans les années 1970-1980 d'associations liées à des préoccupations à la fois sociales et environnementales, et qui se donnent notamment pour objectif de dynamiser le « rural » en général et d'éviter que les institutions promotrices de l'agriculture intensive et productiviste ne constituent les seuls interlocuteurs des agriculteurs. Il s'agit en quelque sorte d' « occuper le terrain » afin de soutenir et de promouvoir les initiatives alternatives existantes et ainsi favoriser le développement de ce type de « projets », alternatifs au modèle dominant. Parmi ces associations, on retrouve notamment l'Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales (AFIP). Cette association est créée en 1980 par des agriculteurs militants issus des différents courants de la gauche paysanne. AFIP signifie alors Association de Formation et d'Information Paysanne. L'objectif de cette association lors de sa création est de créer une « passerelle »[27] entre ces différents courants en favorisant échanges et en donnant un cadre aux débats. En 1985, elle obtient l'agrément d'éducation populaire[28]. En plus de faire circuler les informations entre les acteurs, elle entend améliorer la visibilité des diverses initiatives entreprises sur le terrain et apporter ainsi des matériaux concrets aux débats sur le thème de l'agriculture et plus largement de l'espace rural. Pour favoriser la diffusion de ces informations, l'AFIP publie depuis 1993 le mensuel d'actualités agricoles et rurales « Transrural Initiatives »[29]. La FNCIVAM, le MRJC et la Confédération Nationale des Foyers Ruraux participent également à sa réalisation. L'AFIP compte aujourd'hui 5 centres régionaux, dont l'AFIP Nord-Pas-de-Calais créé en 2001 à l'initiative de militants issus des différents réseaux et associations de promotion de l'agriculture alternative, et notamment de Jean-Louis Robillard, qui est également dans une large mesure à l'origine de la création en 2005 du Germoir à Ambricourt. Aujourd'hui l'AFIP Nord-Pas-de-Calais est donc basée à Ambricourt, sur le site du Germoir. Jean-Louis Robillard est depuis 2010 vice-président

[27] Jean-Philippe MARTIN, *Ibid*., p. 167 - 168.
[28] Extrait du site : http://sites.univ-lyon2.fr/masterpro-adr/travetu/act_rezo/afip/cdrbas_afip.htm, consulté le 06/05/13.
[29] Site de l'AFIP : http://afip.asso.fr/.

du Conseil régional en charge de l'Alimentation, de la Régionalisation de l'agriculture et de la Ruralité, en plus de son rôle de co-responsable de l'AFIP et de coordinateur du Germoir.

II) L'agriculture en région Nord Pas de Calais

A) Caractéristiques agricoles de la région

Selon un document de présentation de l'agriculture régionale publié en 2008 par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt[30] (DRAAF), une large proportion du territoire en région Nord-Pas-de-Calais est dédiée à l'agriculture (68% du territoire), sachant que quatre exploitations sur cinq se consacrent aux grandes cultures ou aux céréales.

Figure 2 :

Les principales productions agricoles en région Nord - Pas de Calais

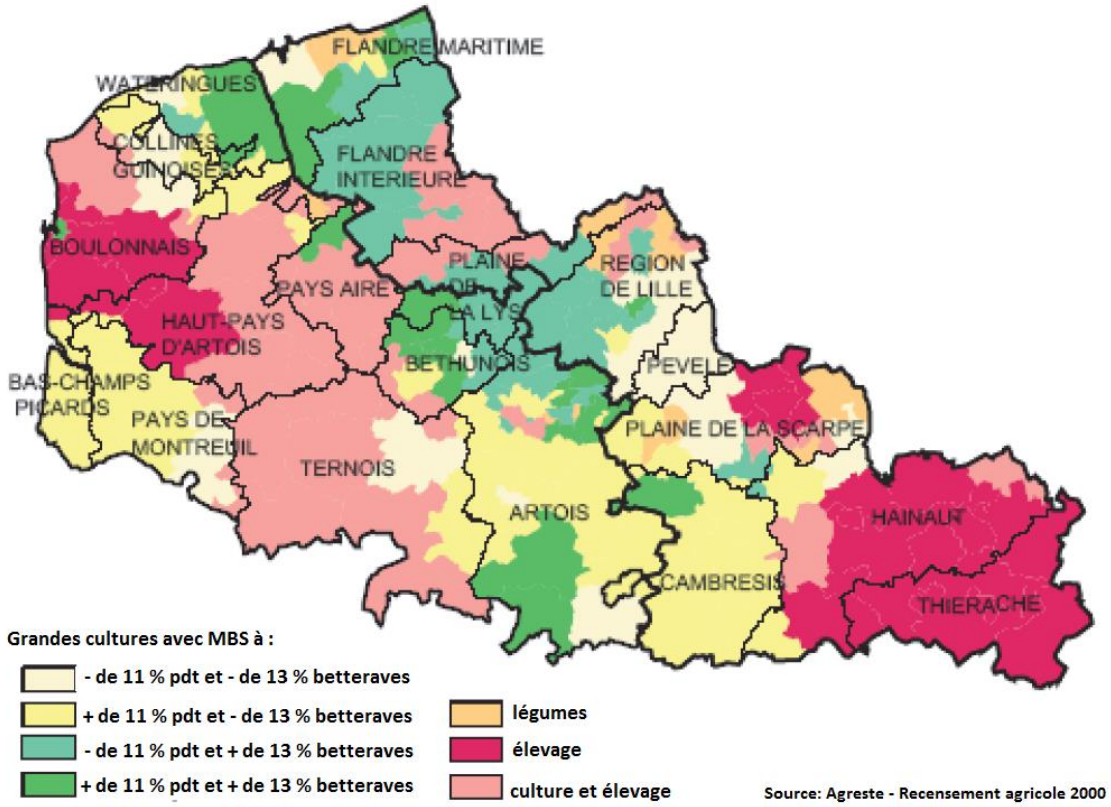

Le document présente également la région Nord-Pas-de-Calais comme la première région productrice de pommes de terre et d'endives, troisième régions pour la betterave et

[30] Document de présentation de l'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, extrait du site http://draaf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr, consulté le 06/05/13.

les légumes, quatrième région pour les céréales, et cinquième région productrice de lait. Le portrait des agriculteurs qui est dressé fait état d'un vieillissement de cette population, d'un déficit féminin, et d'une augmentation de la pratique du temps partiel. Quant aux exploitations, les deux tiers ont disparu, avec une perte de 42% des exploitations du département du Nord entre 1988 et 2000, et avec un rythme annuel de disparition qui passe de 3,6 à 3.8% entre 2000 et 2007. Parallèlement, la taille moyenne des exploitations dans le Nord-Pas-de-Calais est passée de 46 ha en 2000 à 61 ha en 2010, contre 42 ha en 2000 et 55 en 2010 en France[31]. Et si on observe dans le même temps une augmentation du nombre de sociétés, les exploitations individuelles restent toutefois majoritaires (61% en 2007). La région Nord-Pas-de-Calais est également la première région française en matière d'exportations dans le secteur agro-alimentaire avec 12,5% des ventes à l'export, et regroupe sur son territoire tous les secteurs d'activité de l'industrie agro-alimentaire mis à part le vin. L'industrie agro-alimentaire régionale « se distingue par la présence de leaders mondiaux dans leur spécialité (Roquette Frères, Lesaffre International, Téréos, Finaler/Leroux, Bonduelle, Mc Caïn), mais aussi de nombreux PME et TPE qui couvrent la presque totalité des activités de cette filière. Elle représente 10% de l'activité industrielle régionale »[32]. Ainsi, si le Nord-Pas-de-Calais est une région où le secteur agricole apparaît comme fortement marqué par le développement du modèle productiviste depuis les années 1950 et à la traine en ce qui concerne les modes alternatifs de production, dont l'agriculture biologique. Parmi les principaux enjeux économiques (et pas environnementaux…) clairement rappelés dans le document de 2008 de la DRAAF figure d'ailleurs le développement de l'agriculture biologique. Cet enjeu est en effet majeur pour la région d'une part pour des raisons de qualité du sol puisque « Les sols, bien que d'excellente qualité agronomique, sont en général appauvris en matière organique (grandes cultures) et localement sensibles à l'érosion. Les enjeux liés à l'érosion et à la qualité des eaux sont très importants », et d'autre part compte tenu de la faiblesse du nombre d'exploitations en agriculture biologique dans la région par rapport au reste de la France[33].

Le Document Régional de Développement Rural (DRDR), volet régional Nord-Pas de Calais du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH)[34], indique qu'en 2012 « Le mode production en agriculture biologique n'a pas encore connu le développement escompté dans la précédente programmation (150 producteurs sur un objectif de 500 et un

[31] Voir annexe n° 3 : L'évolution de la taille des exploitations agricoles.
[32] Fiche réalisée par la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt du Nord-Pas-De-Calais, disponible sur le site http://draf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr/.
[33] Voir annexes n° 4 : Carte et Graphique sur l'évolution de l'agriculture biologique.
[34] Extrait du site: http://agriculture.gouv.fr/MG/pdf/NPdC_DRDR_V5_valide09072012_cle07bf5b.pdf, p.13, p.15-16.

dispositif de soutien de l'Etat à l'animation tant professionnelle qu'interprofessionnelle de 210 000 euros par an sur un total filière de 800 000). », et que « La fragilité de la Mer du Nord au plan écologique, la concentration en éléments polluants (dont éléments azotés ou phosphorés) des rivières qui se jettent en Manche et Mer du Nord, et les teneurs en nitrates des nappes d'eaux souterraines qui augmentent depuis une dizaine d'années d'environ 1 mg/l et par an, ont entraîné le classement de l'ensemble de la région en zone vulnérable. Ce classement n'est pas sans conséquence sur l'agriculture régionale, hautement productive, qui doit poursuivre ses efforts de réduction des apports azotés (respect de la mise aux normes et maîtrise des pollutions liées aux effluents des élevages), de bonne gestion des épandages et de limitation des engrais. La qualité des eaux souterraines et des eaux de surface nécessite également une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires, tant par les agriculteurs que par les gestionnaires des espaces collectifs (rôle Groupe Régional d'Action contre la Pollution Phytosanitaire de l'Eau : G.R.A.P.P.E.).

B) L'action du conseil régional Nord-Pas-de-Calais.

1) De 2000 à 2005 : entre objectifs prometteurs et chiffres révélateurs

La réforme de la PAC en 2003 ayant renforcé l'exigence de prise en compte de l'environnement dans les pratiques agricoles, la région en a également fait un de ses objectifs principaux, avec une priorité annoncée sur le problème de la pollution de l'eau. Par ailleurs, le Conseil régional a voté le 28 mai 2004 une motion afin d'établir qu'il est contre la culture sur son territoire d'Organismes Génétiquement Modifiés en milieu non confiné. Toutefois, en lisant le bilan établi pour la politique agricole de la région menée de 2000 à 2005, on peut constater que si les questions liées aux conséquences d'une pratique intensive de l'agriculture sur l'environnement sont aujourd'hui prises en compte, c'est le plus souvent de manière superficielle et sans véritable remise en question du fonctionnement global du système en place. Ainsi les préoccupations liées à l'environnement sont évoquées principalement dans le cadre de la « sécurité alimentaire » et autour de la thématique de la « qualité des produits ». Les solutions proposées tournent alors autour de la communication pour la « promotion des productions régionales et (de) leur mode de fabrication ». Et s'il est reconnu que le modèle productiviste et notamment l'utilisation des produits phytosanitaires est une préoccupation à prendre en compte, on n'observe pas dans les faits de réelle volonté de remise en question du système agro-alimentaire en place.

On trouve quatre objectifs annoncés pour la politique régionale de 2000 à 2005 dans le cadre du soutien à l'agriculture régionale : « Maintenir et développer le tissu des exploitations », « Reconquérir les marchés régionaux et de l'Europe du Nord », « Promouvoir une agriculture respectueuse de son environnement », et « Mobiliser les ressources de l'agriculture pour le développement des territoires »[35]. Ici, les deux derniers objectifs semblent favorables aux revendications des acteurs prônant une autre forme d'agriculture, avec notamment la dimension locale et la prise en compte des effets de l'agriculture sur l'environnement. Or lorsqu'on regarde la distribution des financements en pratique, on voit clairement que non seulement les montants sont plus importants dans la réalisation des deux premiers objectifs, mais également que les montant alloués aux deux derniers objectifs sont inférieurs à ceux prévus initialement alors que pour les deux premiers objectifs on observe le phénomène inverse.

Figure 3 :

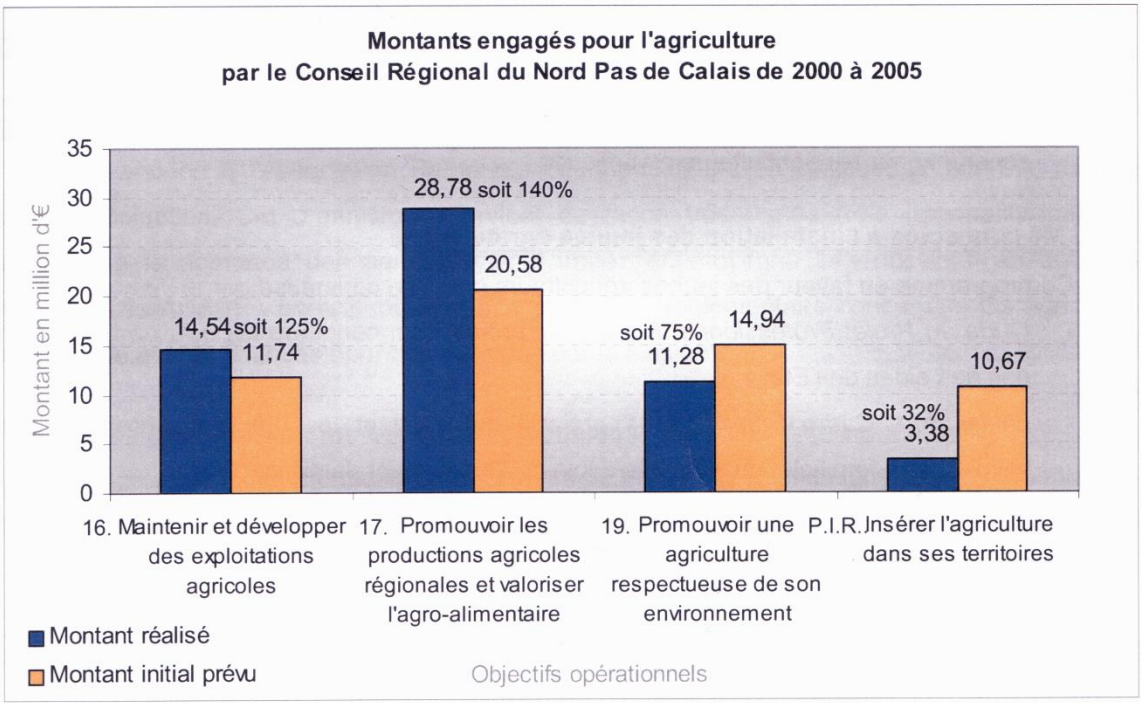

Source : Document présentant " les orientations générales " de la politique du Conseil régional pour les années 2007 - 2013, publié par le Conseil régional Nord - Pas de Calais

Pour donner un autre exemple chiffré, un peu plus de 18 millions d'euros ont été mobilisés pour « la valorisation d'innovation et de développement de l'agroalimentaire », alors que dans le même temps ce sont 3,58 millions d'euros qui sont attribués au « développement des démarches en faveur de l'environnement ». On a donc bien un décalage entre le discours qui met quatre objectifs prioritaires en avant, et la réalisation concrète et financière de ces objectifs qui traduit une hiérarchie claire de ces objectifs.

[35] Voir annexe n° 5 : Arbre des objectifs de la politique agricole régionale de 2000 à 2005.

2) Depuis 2010 : une « co-construction » des politiques publiques ?

A la suite des élections régionales de mars 2010, le parti Europe Ecologie Les Verts obtient dix-sept sièges dans l'exécutif, dont cinq postes de vice-présidents. Jean-Louis Robillard accède alors à la vice-présidence « Alimentation, Régionalisation de l'Agriculture, Ruralité », après avoir fait campagne en tête de liste du parti Europe Ecologie pour le département du Pas-de-Calais. On peut supposer qu'il tente alors d'appliquer à la politique publique qu'il contribue à élaborer à un niveau institutionnel les principes qu'il a pu essayer de développer au long de sa « carrière de militant » en faveur d'une agriculture paysanne. Cette « étiquette » de militant en faveur de l'agriculture alternative et ses divers engagements dans les réseaux de promotion de celle-ci, encore renforcée par l'engagement politique au sein du parti des Verts, a d'ailleurs pu être pour lui un « handicap » une fois élu et face à des acteurs majoritairement favorables à une agriculture « conventionnelle ». Lors d'un entretien réalisé le 5 décembre 2012, il évoque que cette méfiance, due à son engagement connu en faveur d'une certaine forme d'agriculture, et qu'il a pu percevoir lors des premiers temps d'exercice de ses fonctions au Conseil régional dans ses échanges avec les différents acteurs régionaux du secteur agricole, a toutefois été contrebalancée par le fait qu'il avait notamment été enseignant dans un lycée agricole. La ressource professionnelle qu'il mobilise ici est attachée à un gage d'une certaine objectivité et a pour effet de neutraliser en partie les effets négatifs, ou du moins les soupçons de partialités attachées à son parcours militant, dans un environnement où cette ressource n'est pas valorisée.

Dans son action, on peut remarquer qu'il mobilise les instruments et la rhétorique liés à la démocratie participative, avec l'idée de « co-construction » des politiques publiques[36]. En matière d'installation en agriculture, la région a ainsi développé un Plan Régional de la Création et de la Transmission en Agriculture dans le cadre duquel a été réalisée la mission d'enquête « Demain je serai agriculteur », co-présidée par un agriculteur et une journaliste, et qui avait pour ambition de réunir les différents acteurs[37] concernés par les enjeux liés à l'installation « d'activités agricoles et rurales »[38], afin d'établir des propositions visant à résoudre les problématiques émergeant de ce débat. Cette promotion des dispositifs de démocratie participative, qui est d'ailleurs de plus en plus présente dans le discours et les actions mises en place par les collectivités territoriales, correspond

[36] Selon un article sur le plan « Agriculture biologique : horizon 2012 », disponible sur le site : http://agriculture.gouv.fr/.
[37] Voir annexe n° 6 : Répartition des acteurs présents aux réunions de la mission d'enquête.
[38] Livre blanc de la transmission et de la création en agriculture Nord-Pas-de-Calais, issu de la mission d'enquête « Demain je serai agriculteur ».

particulièrement au discours politique historique du parti d'Europe Ecologie Les Verts. Ainsi cette application des principes de la démocratie participative dans la politique menée par les élus au Conseil régional fait partie des moyens pour le parti de faire la preuve par les actes d'une volonté de « rendre l'action publique transparente, coproduite et donc plus efficace ».[39]

Toutefois, alors que l'on peut présumer dans le cas de notre enquêté, de la bonne foi d'un acteur militant qui se retrouve détenteur d'une nouvelle ressource institutionnelle, pour développer ses convictions, en l'occurrence l'agriculture biologique, on retrouve là encore un discours qui invoque la difficulté à bouleverser des logiques en place. Ainsi malgré la mise en place de politiques publiques engagées ne suffit pas, encore faut-il que les acteurs s'emparent des outils proposés. Se pose alors la question de la pertinence de l'échelle institutionnelle, ici régionale, pour faire évoluer les politiques publiques en matière d'agriculture, par rapport à une échelle militante.

[39] Document intitulé « 3 ans d'actions régionales – mars 2010/mars 2013 », publié en mars 2013 par le groupe des élu-e-s EELV du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais

PARTIE II : Le Germoir : un dispositif original[40].

I) L'espace-test agricole : Une initiative récente destinée à accompagner les installations « hors cadre »

Initiative récente, le Germoir constitue l'un des premiers espaces test agricoles développé en France, suite notamment à la réflexion d'un groupe de travail mis en place par le Comité d'étude et de liaison des associations à vocation agricole et rurale (CELAVAR).

La création de ces espaces tests agricoles est fondée sur l'idée selon laquelle les mécanismes « traditionnels » d'installation en agriculture, c'est-à-dire par transmission familiale, permettent de moins en moins d'assurer la reprise des exploitations. Parallèlement à cette diminution des installations dans le cadre familial, un autre phénomène notable est le fait que la profession agricole attire de plus en plus de personnes dites « hors cadre », c'est-à-dire *a priori* extérieures au monde agricole. Face à ces évolutions touchant l'installation agricole, les structures de formation et les outils d'accompagnement existants n'apparaissent plus totalement en adéquation avec les attentes et les besoins des nouveaux postulants au métier d'agriculteur. En outre, ces installations « hors cadres » se caractérisent le plus souvent par un projet dit « alternatif » ou encore « atypique » n'entrant pas dans les schémas traditionnels et ne correspondant donc pas au modèle dominant d'installation en agriculture. C'est précisément pour répondre aux difficultés spécifiques que ces nouvelles formes d'installation font naître - mais aussi parce qu'elles représentent une opportunité de renforcer la dynamique des mouvements qui prônent une agriculture alternative - qu'est né Le Germoir. L'enjeu consiste alors pour les fondateurs de ce dernier à favoriser ces installations « hors cadre », ou du moins à compenser le manque de leviers institutionnels par la création de nouveaux outils destinés à réduire les obstacles pour ces nouveaux entrants dans un champ agricole dont les règles sont loin de leur être favorables.[41]

La mise en place d'un espace test agricole a pour ambition en particulier de combler les lacunes d'une formation agricole axée principalement sur la théorie et l'aspect gestionnaire, et lors de laquelle le temps consacré à la pratique peut être jugé insuffisant pour des personnes qui n'ont pas eu l'occasion d'acquérir une expérience agricole par ailleurs. Ainsi, selon Jean-Louis Robillard l'idée de créer des espaces-test circulait dans ces

[40] Original est ici utilisé au sens de « Qui semble se produire pour la première fois ; qui n'imite pas. », dictionnaire Larousse.
[41] Publication: "*L'espace test en agriculture*", édité par le CELAVAR en 2010, p. 2.

réseaux alternatifs depuis que l'association AVENIR, qui pratiquait le prêt d'honneur pour des porteurs de projets qui voulaient s'installer en agriculture, avait publié un rapport qui montrait notamment que les porteurs de projets qui avaient été accompagnés auraient souhaité pouvoir « *s'expérimenter* » avant de se lancer dans le métier d'agriculteur. Ce dispositif permet aussi de « rassurer » les nouveaux arrivants en agriculture : parce qu'ils ne sont pas socialement issus du monde agricole, c'est-à-dire des « héritiers » dans une lignée familiale et parce qu'ils n'ont donc pas bénéficié d'une transmission intergénérationnelle, nombre d'entre eux expriment le sentiment de manquer de pratique et se trouvent désireux d'apprendre plus en détail les techniques agricoles.

Ainsi les formations agricoles telles que le BPREA semblent ne pas avoir adapté leurs enseignements aux modifications survenues dans les processus de transmission des connaissances dans le milieu agricole. La transmission du métier d'agriculteur s'accomplissait en effet traditionnellement principalement dans le cadre familial, et souvent de manière informelle. Or elle devrait constituer un chaînon essentiel de la formation des nouveaux postulants au métier d'agriculteur, chaînon qui est aujourd'hui manquant et source d'un fort sentiment d'insécurité conduisant parfois à des abandons avant même d'avoir essayé, tant le coût de l'essai est élevé : coût financier lié à l'achat ou à la location du terrain et du matériel, difficulté à trouver des terres pour exploiter de petites surfaces, revenu incertain au démarrage de l'activité, nécessité de développer une clientèle selon le mode de commercialisation choisi, etc.

« Répondre au téléphone ça parait bête mais, ça prend du temps, acheter tes graines, semer, planter, récolter, trouver des clients, aller chercher tes gamins à l'école... Et d'un coup tu te rends compte que pour une seule personne c'est... c'est un labyrinthe monstrueux ! (…) Pour le coup ça fait 3 ans que je cherche des terres, j'en trouve pas. Là j'en ai trouvé et encore c'est... voilà j'ai pas pris ce que je cherchais d'idéal, j'ai pris parce qu'il restait ça et puis voilà.»

On compte actuellement une dizaine d'espaces tests en fonctionnement en France, et une trentaine en projet. Ces espaces tests sont aujourd'hui regroupés (pour la plupart) dans le Réseau national des espaces-test agricoles (RENETA).

Figure 4 : : Document de présentation des espaces-test agricoles, disponible sur le site www.agriculture.gouv.fr.

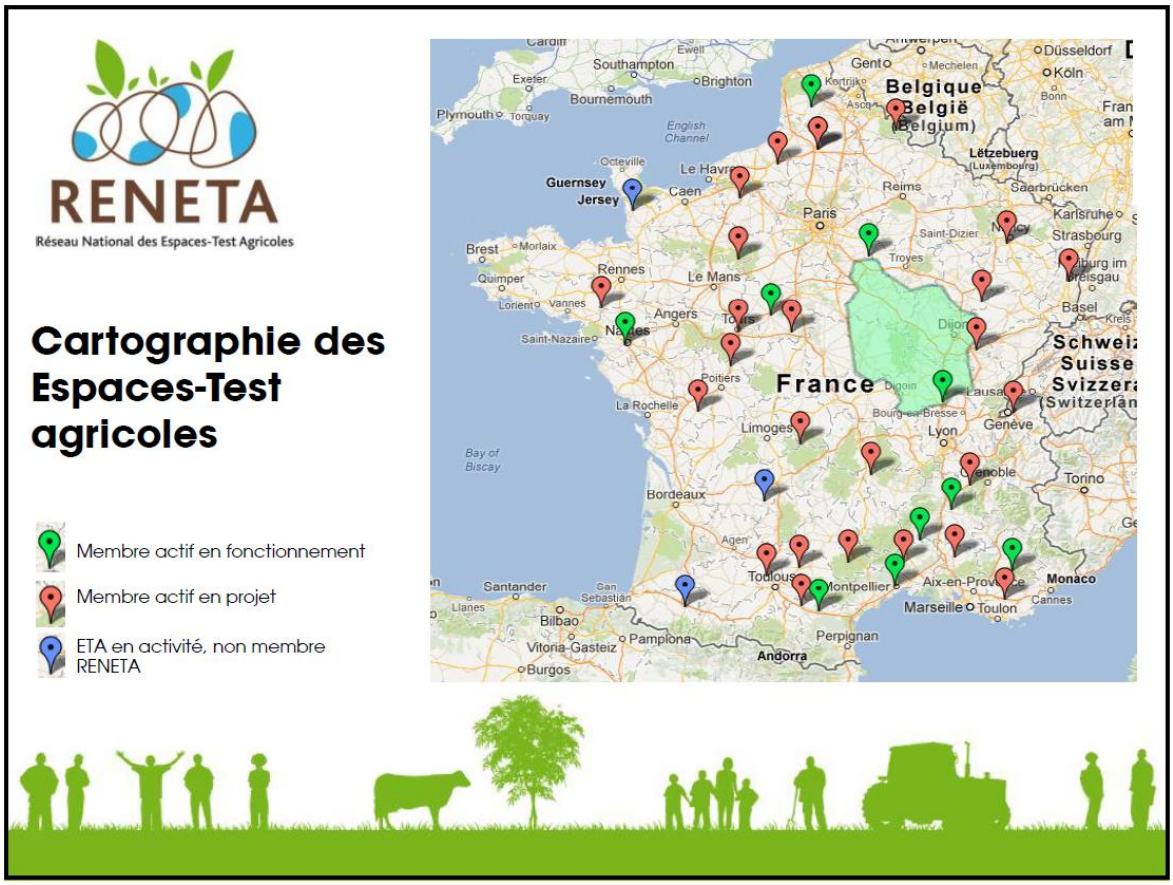

Ce réseau créé en mars 2012 a pour ambition de favoriser les échanges entre les différents espaces tests existants, afin notamment de permettre d'identifier des points qui posent problème et qui ont vocation à être résolus au niveau national. Ainsi Jean-Baptiste Cavalier, animateur national de RENETA, m'explique à propos de la reconnaissance progressive des espaces tests :

> *« C'est quelque chose qui est en train de se mettre en place, ce qui est intéressant c'est qu'on a eu déjà un certain nombre de choses, le contrat CAPE qui permet à la personne de se tester dans de meilleures conditions parce qu'on a une couverture sociale, on a un statut donc là... on a ce genre de choses. (…) C'est quelque chose qui n'était pas forcément reconnu au départ par la MSA, et qui est reconnu maintenant, notamment parce qu'il y a eu un travail au niveau de RENETA sur ces questions-là. »*

Ici encore, on remarque des tâtonnements au niveau de l'institutionnalisation de cet outil, avec l'idée d'un réajustement progressif du cadre institutionnel. Le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise, créé par la loi pour l'initiative économique du 1er août 2003 et entré en vigueur avec le décret du 19 mai 2005, *« permet à une personne souhaitant créer ou reprendre une*

entreprise de bénéficier de l'accompagnement d'une entreprise, qui s'engage à lui fournir une aide particulière et continue (moyens matériels et financiers, par exemple). Le bénéficiaire du Cape s'engage à suivre un programme de préparation à la création ou à la reprise et à la gestion d'entreprise. »[42] Comme l'évoque Jean-Baptiste Cavalier dans l'extrait ci-dessus, ce contrat permet aux dispositifs des couveuses qui s'étaient développées dès le début des années 2000 de disposer d'un cadre juridique adapté.

RENETA est aujourd'hui composé de quarante-trois adhérents, dont dix espaces-test en fonctionnement et vingt-six en projet, et sept membres associés que sont : Initiative pour une agriculture citoyenne et territoriale (INPACT), l'Union des Couveuses, l'AFIP Bourgogne Franche Comté, la Bergerie Nationale, Terre de Liens, le Mouvement interrégional des AMAP (MIRAMAP), et le MRJC.[43] Le Germoir est donc l'un de ces dix espaces-test en fonctionnement membres de RENETA, et le premier projet d'espace-test à avoir été concrétisé.

Mieux saisir ce qu'est aujourd'hui le Germoir nécessite de revenir sur les différentes étapes de sa création.

II) Le montage du projet

A) La problématique de la transmission des terres

L'AFIP Nord-Pas-de-Calais, créée au début des années 2000, est d'abord basée à Arras. A la même période se développe le collectif, puis le parcours « De l'envie au projet », qui a pour objet la création progressive de différents ateliers visant à « accompagner des porteurs de projets »[44] qui souhaitent soit s'installer en maraîchage biologique, soit créer une activité en milieu rural dans une logique de développement durable. Ce collectif, coordonné par l'AFIP, est alors composé des associations A Petits Pas, AVENIR, Accueil Paysan. En 2004, l'opportunité de créer un espace test se dessine lorsque Marc Boutin décide de transmettre sa ferme. Il s'agit d'un agriculteur qui s'est engagé tout au long de sa carrière dans les réseaux alternatifs et mouvements d'éducation populaire. Il a en effet été responsable départemental de la JAC avant de créer avec d'autres « jacistes » le Centre départemental des jeunes agriculteurs (CDJA) du Pas-de-Calais, puis président de la SAFER, mais aussi maire d'Ambricourt.

[42] Extrait du site http://vosdroits.service-public.fr/F11299.xhtml, consulté le 06/05/13.
[43] Fiches de présentation des ETA et de RENETA, disponible sur le site http://agriculture.gouv.fr/, p. 3.
[44] Termes employés par les acteurs.

La transmission des fermes est une problématique à part entière lorsque l'on s'intéresse à l'agriculture alternative. En effet, l'enjeu lié à la transmission des fermes est de tenter d'éviter que les fermes ne partent à l'agrandissement, comme c'est majoritairement le cas aujourd'hui dans le Nord-Pas de Calais mais aussi en France plus généralement, afin que des personnes ayant des projets alternatifs puissent trouver des terres pour s'installer et développer leur activité. Le *Centre d'études pour le développement d'une agriculture plus autonome et solidaire* (CEDAPAS) a d'ailleurs réalisé pendant trois ans une étude approfondie sur ce thème, avec notamment la réalisation d'entretiens avec des agriculteurs, et a pu ainsi mettre en évidence d'importants freins à cette transmission. Il y a d'abord un attachement très fort du cédant à la terre qu'il a cultivée pendant plusieurs années, avec l'espoir de transmettre avant tout à ses enfants.

Vient ensuite le problème de la maison qui est rattachée à ces terres et qui fait l'objet d'un attachement encore plus fort, non seulement de la part du cédant mais aussi de ses enfants. Face à cet attachement très fort, le cédant a besoin de *« faire confiance* » au repreneur de la ferme, le plus souvent il y a l'idée que le repreneur doit continuer l'œuvre accomplie par le cédant afin de compenser « le préjudice moral » du cédant. Dans ces conditions, la transmission s'accomplit difficilement, et la recherche du repreneur idéal risque de ne jamais aboutir, le candidat n'était pas forcément en parfaite adéquation avec la vision du cédant.

Aussi il n'est pas anodin que Marc Boutin ait cédé sa ferme et une partie de ses terres pour réaliser le site du Germoir. Il s'agissait avant tout d'un acte militant, en accord avec toute une carrière politique et associative en faveur d'une agriculture alternative.donc cette notion de confiance qui prime dans le choix de transmettre son exploitation.

B) Dimension d'expérimentation sociale : rôle des politiques locales pour tester de nouvelles idées, de nouveaux dispositifs

La ferme de Marc Boutin était un endroit privilégié pour « *créer un lieu d'expérimentation, de formation, et d'accompagnement de porteurs de projets agricoles et ruraux* »[45].

D'une part, les terres étaient déjà labellisées en bio, ce qui évitait le processus des trois ans de conversion et permettait de pouvoir commercialiser dès le début sous le label bio. D'autre part, le fait que Marc Boutin ait une réelle volonté de céder ses terres pour un projet

[45] Dossier de présentation du Germoir : doc AFIP.pdf, réalisé par l'AFIP.

alternatif a été décisif puisqu'il a accepté d'attendre pendant un an et demi, le temps pour l'AFIP de trouver les financements nécessaires pour la vente puisse finalement être réalisée.

Il est situé à Ambricourt, village de cent trente et un habitants (dernier recensement datant de 2005), dans le Pas-de-Calais. L'agriculture est le principal secteur d'activité du village, avec une dizaine d'exploitations agricoles (10 entreprises recensées dans le secteur « Agriculture, sylviculture et pêche » au 31 décembre 2010 selon l'INSEE). Ainsi à côté du Germoir, Christine Boutin produit des pommes biologiques, quatre ou cinq autres agriculteurs ont une pratique « modérée », et un agriculteur pratique une agriculture intensive. Le village comprend également une exploitation équine.

En janvier 2005, la communauté de communes du canton de Fruges achète la ferme et les terres de Monsieur Boutin et les met à la disposition de l'AFIP. Dans le cas du Germoir pourtant, c'est bien l'association AFIP qui est à l'initiative du projet et qui a dû rechercher des financements. On peut avancer l'hypothèse ici que Le Germoir étant le premier espace-test à se concrétiser, les élus sollicités ont pu avoir du mal à visualiser concrètement cet Objet politique non identifié (OPNI), ce qui a pu les conduire à laisser une large marge de manœuvre aux acteurs dans la conduite du projet.

Pourtant, les collectivités territoriales sont présentées aujourd'hui comme des acteurs à part entière dans le développement de ces outils. En effet elles semblent s'intéresser au développement de ces dispositifs et y voir une opportunité de développer de l'activité et donc de l'attractivité dans leurs territoires ruraux[46]. L'un des enquêté m'a d'ailleurs parlé de l'espace-test en projet dans l'Avesnois qui se construit à Sains du Nord à l'initiative de la Communauté de Commune du Cœur de l'Avesnois, en partenariat avec différents acteurs institutionnels (Fonds social européen, Région Nord-Pas-de-Calais, Jeunes Agriculteurs, etc.) et associatifs (A Petits Pas, réseau InPPACT, etc.)[47]. Les collectivités territoriales peuvent donc être un acteur important dans le développement de ces outils.

Dès la phase d'achat du site du Germoir par la Communauté de communes de Fruges, le rachat ultérieur par l'AFIP est prévu. Cet accord est matérialisé par une convention tri-partite entre la Communauté de Communes du canton de Fruges, le Crédit Mutuel et l'AFIP. Cette convention a pour but de « fixer les condition d'acquisition et de

[46] Dossier réalisé par l'Afip, « Le test d'activité investit le champ de l'agriculture », Transrural initiatives, 2012, n°412, p. 7.
[47] Document de présentation du projet d'espace-test en création à Sains du Nord, extrait du site www.coeur-avesnois.fr, consulté le 06/05/13.

rachat du site ». Aujourd'hui, il est prévu que l'AFIP rachète les bâtiments, mais que ce soit Terres de liens qui prenne en charge le rachat des terres pour les louer à l'AFIP dans le cadre de l'espace-test, ainsi qu'à Phil en tant que maraîcher installé.

L'achat et la réhabilitation du site ont été financés à hauteur d'environ 70% chacun par des subventions publiques de l'Etat dans le cadre d'un appel à projet de la Délégation Interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'activité régionale (DATAR)[48], du Conseil Général du Pas de Calais dans le cadre du Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), par la région du Nord-Pas-de-Calais. Le dispositif INSER'actions 62 « permet dans le cadre du plan de financement une garantie bancaire et un prêt à taux 0 »[49]. Le montage du dispositif a été confié à l'AFIP Nord/Pas-de-Calais, qui a agi en partenariat avec les associations du Collectif de l'Envie au Projet, mais aussi avec le Groupement des agriculteurs bio du Nord – Pas de Calais (GABNOR) et l'association Graines de Saveurs qui « ont donné un avis favorable pour soutenir politiquement ce projet et le co-porter avec le Collectif ». Par ailleurs le Pays des Sept Vallées a également apporté son soutien à la création du dispositif.

La couveuse est basée aujourd'hui sur le site d'A Petits Pas, à Ruisseauville. Actuellement, le Germoir réunit sur son site les associations AFIP NPDC, Graines de saveurs, ARCADE, la coopérative La Gaillette (OXALIS), la pépinière d'activité, et l'espace-test agricole. La pépinière d'activités accueille 2 entreprises, à savoir Cap Vent (éolien, photovoltaïque) et Au phil des saisons (légumes bio). L'espace test agricole quant à lui permet à deux porteurs de projet de se tester.

Voir annexe n° 7 : Schéma représentant la situation actuelle du Germoir à Ambricourt et les liens avec les différents réseaux et associations partenaires

[48] Administration de mission à vocation interministérielle, la Datar prépare, impulse et coordonne les politiques d'aménagement du territoire menées par l'Etat », extrait du site http://www.datar.gouv.fr, consulté le 06/05/13.

[49] Fiche « Création d'un centre d'expérimentation et d'initiatives rurales en Région Nord-Pas de Calais », extrait du site www.installation-campagne.fr, consulté le 06/05/13.

PARTIE III : Au cœur du dispositif.

Ayant fait un retour dans la partie précédente sur la manière dont Le Germoir avait vu le jour, je me propose ici d'appréhender la spécificité du profil et des trajectoires sociales des acteurs pour lesquels le dispositif de l'espace-test a été principalement conçu, à savoir préparer des acteurs non issus directement du monde agricole et désireux de s'engager dans une activité agricole à la réalité pratique ce métier. Je m'efforcerai en particulier de mettre en relation leurs propriétés sociales avec, dans une perspective compréhensive, la diversité des motifs énoncés par les acteurs lors des entretiens que j'ai pu effectuer.

I) Les aspirant(e)s agriculteurs(trices) de l'espace-test : des parcours atypiques

Dans cette partie, je me propose de tenter de cerner les différentes composantes du choix de venir « *se tester* » au maraîchage biologique au Germoir. Le but est de comprendre quelles sont les raisons qui poussent des acteurs non issus directement du milieu agricole à décider de se former au maraîchage biologique.

A) Le rapport au métier de maraîcher

1) Le maraîchage : un métier comme un autre

« C'est un hasard … »

S'il convient d'être prudente concernant les récits d'acteurs qui tendent à présenter leurs choix professionnels en exagérant soit leur rationalité soit leur dimension contingente, il est possible de saisir dans le parcours d'un certain nombre d'aspirants agriculteurs des effets de contingence et des bifurcations dans leur arrivée au Germoir et leur formation en maraîchage[50].

En effet on retrouve dans le discours des enquêtés un parcours professionnel qui n'est pas linéaire, avec une multitude d'expériences différentes, bien qu'ici il s'agit surtout d'expérience liée à l'agriculture/l'alimentation (le vin, les arbres fruitiers, les plantes). Le fait de devenir maraîcher correspond là aussi à une bifurcation dans le parcours professionnel

[50] Sur cette dimension contingente et imprévue dans les trajectoires sociales, voir Michel Grossetti « L'imprévisibilité dans les parcours sociaux », *Cahiers internationaux de sociologie*, 2006, n° 120, p. 5-28.

répondant à une volonté de trouver une activité qui corresponde à certaines exigences. Si le « *test* » au Germoir est d'abord perçu comme une opportunité à un moment donné, opportunité d'autant plus rassurante aux yeux des acteurs qu'elle n'est pas perçue au départ comme « engageante » à long terme ou irréversible, du fait de la possibilité même de « *se tester* » et donc de revenir éventuellement en arrière, l'un des enquêtés formule le fait que le maraîchage est finalement devenu pour lui « *une passion* ». Donc même si l'arrivée au Germoir est le fruit d'une part d'imprévisibilité dans le parcours des acteurs, on constate qu'un attachement au maraîchage se construit peu à peu. Dans le cas d'un des maraîchers, cette activité complète au départ sa formation initiale, puis elle finit par se substituer complètement à elle. On retrouve cette idée chez un autre enquêté qui explique qu'au départ le maraîchage correspondait plutôt à un moyen d'assurer un revenu qu'à un véritable projet professionnel ;

> « *Au départ c'était plutôt un aspect financier. De trouver un boulot qui équilibre mon activité (…) pour assurer un revenu suffisant. Donc au départ c'était pas un désir d'aller vers le maraichage ou l'agriculture, sauf que, c'était un boulot qui me plaisait parce que physique, assez facile à appréhender parce que du coup tu te formes vite sur le tas (…) Donc au départ c'était, voilà un boulot comme un autre. (…) Et puis c'est devenu quelque chose qui me plait.* »

« C'est peut-être pas pour rien »

Si les acteurs tendent dans un premier temps à invoquer des effets de contingence ou de rupture par rapport à une trajectoire professionnelle antérieure pour expliquer le choix du métier de maraîcher, d'autres raisons se trouvent cependant évoquées ensuite au cours des entretiens. Ces raisons font alors état d'un lien, plus ou moins direct selon les personnes, avec des activités agricoles. Néanmoins, ces liens sont souvent relativisés par les acteurs dans la mesure où ils ne sont pas accomplis dans la perspective d'un projet professionnel, mais le plus souvent sur une temporalité courte (pendant les vacances d'été par exemple) et dans un cadre très informel (système d'entre aide entre amis).

Le fait de s'expérimenter au métier de maraîcher apparaît donc comme le résultat d'opportunités professionnelles combinées à une proximité plus ou moins grande avec le milieu agricole.

2) L'aspiration à une reconnaissance sociale

Lors des entretiens on comprend que le rapport des enquêtés à leur métier est fortement relié à la question du statut du métier d'agriculteur dans la société en général. Ils expriment l'importance de la reconnaissance du métier d'agriculteur par la société, qui est finalement une condition nécessaire pour pouvoir l'exercer. La recherche de cette reconnaissance passe alors par le sentiment de défendre des valeurs non pas seulement corporatistes mais plus générales et partagées par d'autres secteurs de la société. On a ici l'idée que l'agriculture alternative, en tant qu'elle fait partie d'un « projet de société », permet à l'agriculteur d'accéder à une reconnaissance qui n'existerait pas sans cela.

Toutefois cette idée d'une plus grande reconnaissance est également tempérée par le fait que la reconnaissance financière n'est finalement pas pertinente puisque les écarts de prix ne sont pas si grands par rapport aux produits non bio, et que les quantités vendues ne sont pas comparables ;

La reconnaissance financière c'est à dire que les produits bio se vendent plus cher, encore que ça c'est discutable parce que quand on voit les prix sur le marché, même des conventionnels, les maraichers diversifiés c'est quasiment les mêmes prix. Ca ne change pas vraiment. Donc pour le côté financier je ferais mieux de pas être en bio. Je pense. Ça serait plus facile, je produirais beaucoup plus, je vendrais plus et pas beaucoup moins cher. »

De la même façon, un autre enquêté souligne ce manque de reconnaissance financière par rapport aux exigences auxquelles se soumettent eux-mêmes les producteurs de légumes biologiques ;

« Il y a juste à voir comment ils sont payés... Par rapport au travail qu'ils font, ils font quand même un métier qui est très primaire, très essentiel, c'est à dire nourri les gens. Ils font l'effort d'essayer de le faire correctement, parce qu'ils le font dans le respect de la nature, parce qu'ils le font sans mettre du poison dans les produits, enfin voilà. (…) ils ont quand même tous cette envie de limiter le plastique, de limiter le gasoil... C'est pas dans le cahier des charges de la bio, mais eux c'est dans leur éthique. (…) Et je pense qu'ils se cassent vraiment la tête pour essayer de faire bien, ils font des heures pas possibles, et à côté de ça ils ne sont pas reconnus, ni par les clients parce que finalement il n'y en a pas beaucoup, donc les gens autour les prennent un peu pour des hurluberlus (…) On peut le voir par exemple au niveau des aides de la PAC, la distribution des subventions bon, il y a un choix. Elle n'est pas égalitaire et, c'est pas forcément eux qui vont en être les premiers bénéficiaires. »

B) Une volonté de faire de l'agriculture « autrement »

Si on retrouve comme on pourrait le supposer une opposition avec l'agriculture conventionnelle, exprimée notamment sur le plan technique, tous les acteurs souligne une volonté de ne pas accuser les agriculteurs conventionnels comme responsables du système agricole majoritaire.

1) Le « bio » comme technique

« L'agronomie c'est quelque chose de passionnant »

L'opposition entre l'agriculture biologique et l'agriculture conventionnelle est surtout évoquée lors des entretiens en termes de techniques de production. En effet la principale opposition entre l'agriculture bio et l'agriculture conventionnelle se retrouve au niveau des techniques employées, techniques qui révèlent une conception totalement différente du métier et du rapport au sol ;

> ***« En fait ce métier je le trouve beau en bio, en biodynamie mais je le trouve beaucoup moins intéressant en agriculture conventionnelle.*** *Par respect des saisons, et... la santé des plantes, en fait la base c'est que, en bio tu nourris, c'est ça le principe, c'est... tu entretiens ton sol pour avoir des beaux légumes.* ***En conventionnel tu entretiens les plantes. Tu t'en fou du support. Justement ça s'appelle un support tu vois. C'est la terre quand même mine de rien! »***

L'agriculture biologique, du fait de l'absence d'emploi de produits chimiques introduit, ou réintroduit, la nécessité de développer des compétences agronomiques qui ont disparu dans le mode de production conventionnel. Cette dimension peut alors être une source de satisfaction et d'épanouissement dans un métier qui en conventionnel peut paraître simpliste. Ainsi un enquêté m'explique que ce qui peut paraître une difficulté en bio, à savoir le fait d'optimiser la production sans utiliser de produits chimiques, fait partie de ce qui lui procure de la satisfaction dans son métier ;

> *« (…) que du coup c'est un gros boulot au niveau calcul agronomique, enfin voilà pour faire quelque chose qui tient la route en étant hyper intensif et en respectant quand même les principes écologiques et biologiques, tu peux pas intensifier pareil en bio que si t'es en conventionnel (…) Donc j'aime bien être tout simplement dans le champ, au milieu des petits oiseaux, mais aussi m'appliquer si tu veux, enfin l'agronomie c'est, ça me botte vraiment, la vie du sol, et puis arriver à produire à bouffer sur, à partir d'un sol... Et du coup*

cette réflexion de, voilà toujours en recherche d'optimiser une parcelle tout en... trouver un équilibre entre intensification et puis respect de la vie du sol. »

De la même manière, un autre maraîcher évoque l'aspect agronomique central dans l'agriculture biologique qui est pour lui aussi une source d'épanouissement dans la recherche de solutions. Il souligne d'ailleurs que cette « complexité » du métier n'est pas du tout valorisée ;

« (…) finalement le métier de maraicher il n'est pas du tout valorisé. Et je trouve que... c'est un des métiers les plus compliqués... Parce qu'il faut savoir tout faire, parce que le travail du sol, notamment en bio, c'est hyper compliqué, enfin. (…) c'est beaucoup plus facile d'aller chercher une réponse chimique à un problème, plutôt que d'aller réfléchir à construire tout un système qui va trouver un équilibre naturel et... et de pas être dans les excès, d'essayer de construire quelque chose qui dure sur du long terme enfin... Un travail du sol, quand tu prends en compte la vie du sol... C'est hyper complexe. Et à la fois c'est ce que je trouve passionnant, enfin c'est vrai que l'agronomie c'est quelque chose de passionnant (…) Je crois qu'il y a, y'a une recherche énorme à faire dans la bio (…) c'est pas valorisé au niveau de la société mais moi je trouve ça… valorisant pour moi parce que c'est quelque chose que... bon, qui me passionne. »

Outre cet aspect, on voit qu'est pointé également ici le fait qu'il y a très peu de recherches encore aujourd'hui sur les techniques agricoles respectueuses de la vie du sol et viables sur le long terme, et que ce pourrait être un secteur à développer.

Cette divergence du point de vue des techniques de production est telle qu'elle conduit les acteurs à considérer l'agriculture biologique et l'agriculture conventionnelle comme deux métiers totalement différents. Ainsi lors d'un entretien avec l'un des deux « *porteurs de projet* » en test sur le Germoir, je lui demande s'il connaît les autres agriculteurs installés à Ambricourt. Je me rends alors compte combien la dissociation entre agriculteurs conventionnels et agriculteurs bio, ou du moins alternatifs, est nette. La discussion est en effet très difficile voire impossible tant les points de vue sont opposés ;

« - ... Et... Si on parle des... Enfin est-ce que t'as des... des retours un peu des autres agriculteurs locaux, non bio justement...
- Non. (…) non, eux ils ont des gros tracteurs, c'est des conducteurs d'engins plus ou moins... Je sais pas s'ils sont obligés de toucher la terre vraiment pour... »

Se crée alors une opposition entre des agriculteurs qui cultivent sur des grandes surfaces, qui n'ont plus de véritable proximité physique avec la terre et qui ont le souci du rendement, et les maraîchers biologiques, qui travaillent sur de petites surfaces et sont alors considérés

comme des « *jardiniers* », voire des « *hurluberlus* »[51]. Ainsi un autre enquêté m'explique que certains des agriculteurs de son village sont devenus de véritables « *chefs d'entreprise* ».

> *« Je sais qu'il y a des gens qui nous prendront toujours pour des hurluberlus. Parce que c'est bio, parce que c'est petit, tu bosses sur 3 hectares. Mais tu te rends compte que nous on va bosser sur 3 hectares on est 3 salariés, alors que t'as des fermes où ils sont seuls, ils bossent sur 50 hectares. Donc c'est, si tu veux l'écart qu'il y a entre les 2 il est gigantesque. Et, tu peux, enfin on peut pas s'entendre. (…)* ***Mais si tu veux les agriculteurs aujourd'hui ils jouent en bourse. En gros. C'est des, c'est des traders****. Ils font du blé, en production, grosse. Il y a des agriculteurs, ils sont, ils occupent 2 emplois, ils vendent des machines agricoles, et puis à coté ils sont agriculteurs. Donc ils occupent ces 2 emplois là, en fait ils ne font que des céréales, et puis ils attendent que les courbes des céréales montent et après ils vendent. Donc quand le blé est au plus haut, eux ils vendent. Donc voilà, il y a certains agriculteurs qui fonctionnent comme ça aujourd'hui. Et qui sont plus des agriculteurs en fait, qui sont des chefs d'entreprise et qui, qui font du business avec, « pour nourrir la planète » qu'ils disent. Mais en fait, ils se nourrissent d'abord eux et puis après… »*

L'opposition dans les techniques a également des répercussions dans la conception du coût du produit. Ainsi lors d'un entretien, l'un des maraîchers développe l'idée que l'agriculture biologique est plus chère si on compare les produits finis, mais en réalité cette différence de prix n'est plus du tout aussi évidente si l'on prend en compte les externalités négatives, c'est-à-dire « *le coût de la dépollution* » ;

> *« Et en réalité, si tu prends les choses d'une manière globale, c'est pas qu'en bio c'est cher, c'est qu'en conventionnel on ne paye pas le prix de la dépollution. Nous on paye... d'utiliser des hommes, ou de la mécanique, enfin quelque chose de mécanique, pas chimique, pour faire les traitements, c'est à dire désherber à la main, sortir les machins de la brouette, enfin... ça c'est pour éviter de polluer. Si en conventionnel, dans le prix on avait le prix de la dépollution des terrains... ça serait pas le même tarif. Mais ça on ne fait pas payer, c'est pas encore dans les mentalités. Donc... ce qu'on paye pas cher c'est... c'est ce qu'on va payer en impôts... et encore les impôts servent pas à dépolluer, mais un jour ça viendra parce qu'on aura pas le choix. »*

2) <u>Une relation ambivalente à la profession agricole</u>

Peut-être à cause de leur posture de nouveaux entrants – position en marge de la profession agricole et ce, malgré leur position critique à l'égard de l'agriculture conventionnelle, on constate chez les personnes interviewées une volonté de défendre la profession agricole. Malgré cette forte opposition dans les techniques de productions et plus largement dans la conception du métier, et contrairement à ce qu'on pourrait penser *a priori*, les entretiens ont révélé un refus de se mettre dans le rôle d'accusateur face aux

[51] Langage employé par les acteurs à plusieurs reprises

agriculteurs conventionnels. Ce refus d'endosser le rôle d'accusateur s'avère d'autant plus difficile que le fait d'être en bio serait en soi agressif pour un agriculteur conventionnel dans un contexte où la société est de plus en plus exigeante en matière d'enjeux environnementaux.

> ***«*** *J'essaie de... de bien faire attention à pas, à pas rentrer dans ce débat là parce que par contre quand tu parles avec un agriculteur conventionnel et qu'il sait que tu es en bio, il a tôt fait de te mettre dans le rôle de l'accusateur justement et, de... pour avoir vécu de toute façon ce genre de situation. Rien que le fait d'avoir un maraîcher bio en face je pense que du coup, ça le met dans cette posture là. Rien que le fait que je sois là. Donc du coup c'est un peu dur!* **»**

Donc malgré la forte opposition qui existe et qui apparaît *a priori* insurmontable, on a finalement une volonté de ne pas couper totalement le dialogue et d'élargir le débat. Le problème lié à la production intensive en agriculture est en effet un problème de société, qui ne peut pas être réduit à la désignation de coupables tout trouvés qui seraient les agriculteurs utilisateurs de pesticides. Ainsi le fait de désigner les agriculteurs comme responsables des problèmes sanitaires liées à l'alimentation empêche toute discussion et toute remise en cause des pratiques conventionnelles ;

> *« Et c'est toujours plus facile de trouver un responsable. Et le responsable il est tout trouvé, c'est pas les chimistes, c'est pas l'agroalimentaire, c'est celui qui produit! Et du coup, aujourd'hui, moi j'ai participé à beaucoup de débats sur l'agriculture, où étaient des agriculteurs, et où étaient des consommateurs, on va dire au sens large. Le débat c'est toujours très mal passé. Parce que, on se retrouve sur une confrontation où les consommateurs envoient toute la responsabilité de la mauvaise alimentation sur les agriculteurs. Et du coup les agriculteurs... je veux dire, même si toi tu te projettes à leur place, tu ne peux pas avoir d'autre réaction, que d'envoyer tout le monde bouler. Je veux dire, on t'agresse ! Donc t'es agressé, tu te mets sur la défensive. Et du coup, tu défends tes pratiques. »*

Au-delà du fait que les responsabilités autour des questions de l'agriculture et des pratiques alimentaires doivent être partagées, les acteurs interrogés observent une modification progressive des pratiques. Ainsi les agriculteurs conventionnels semblent d'une part sensiblement moins hostiles aux pratiques biologiques, et d'autre part ils envisagent eux-mêmes de modifier leurs pratiques dans un sens plus respectueux de l'environnement.

Toutefois, on voit aussi à travers les différents entretiens que les motivations à l'origine des modifications des pratiques n'ont plus grand-chose à voir avec « l'idéologie » développée plus haut et les valeurs attachées au fait de produire de façon biologique. On a donc ici un

aperçu, au-delà des pratiques agricoles, de la « tendance » actuelle à « l'environnementalisation » des pratiques en général qui est une sorte d'illusion d'une prise en compte des enjeux environnementaux par le biais notamment de « carottes » financières plus qu'une véritable prise de conscience.

« Mais tu vois parce que, par exemple la question des éoliennes chez nous, les gens en fait ils foutent des éoliennes parce que ça rapporte de la taxe pro. (…) Donc en fait les gens ils réfléchissent comme ça. Si y'a un intérêt financier ok, sinon... »

Cette tendance est donc encore à nuancer, chez les agriculteurs où les pratiques conventionnelles restent pour l'instant la norme et chez les consommateurs où les habitudes de consommation sont également encore majoritairement liées à l'industrie agro-alimentaire. Mais malgré cette prise de conscience encore timide et qui ne fait pas l'unanimité, le discours des maraîchers interrogés sur l'avenir du bio semble plutôt optimiste.

« Le bio en réalité c'est... (...) pour beaucoup de gens c'est du passé, mais en fait c'est l'avenir. Mais pas forcément que ça soit, d'un côté le conventionnel et de l'autre le bio, en fait le bio ça sera la norme dans un moment. Ca le devient même, je le vois en sept ans, la différence elle est fondamentale. Ou en tout cas une grosse baisse de l'agriculture intensive. »

II) Le fonctionnement de l'espace-test

A) L'accompagnement : question de l'autonomie des porteurs

1) L'accompagnement collectif

Les associations qui constituent le collectif *De l'envie au projet* élaborent tous les six mois un calendrier qui présente une série d'ateliers collectifs ouverts à tous. Chaque atelier est géré par une des associations du collectif (*Accueil paysan*, AFIP, *A petits pas*, ou *Avenir*) et porte sur un thème précis autour de la création d'activité. Ainsi le 15 mai 2013 l'association Accueil paysan organise un *« Petit déj* » sur le thème « *Création d'une activité touristique* », le 18 juin l'association *A petits pas* propose un atelier « *Optimiser votre temps* », tandis que le 25 juin l'AFIP anime un atelier « *Créer et gérer une association pour lancer mon activité* ». Ces ateliers sont ouverts non seulement aux « porteurs de projet » présents sur l'espace-test ou dans la couveuse, mais plus généralement à toute personne extérieure intéressée. Les porteurs ont le choix d'aller dans l'un ou l'autre des ateliers ou à tous, en fonction de leurs besoins.

A côté de ces ateliers prévus sur une journée voire une demi-journée, il y a également des « *sessions* » qui se déroulent sur deux à quatre jours. J'ai ainsi pu assister en tant qu'observatrice à la session « *De l'envie au projet* » qui a eu lieu sur trois jours (le 26 mars, le 2 et le 18 avril 2013). L'objectif de ce stage était de « *Clarifier mes envies et idées en l'enracinant dans un parcours. Etudier la faisabilité, se donner de la méthode. Ecrire et chiffrer son projet*»[52], en d'autres termes répondre aux questionnements attachés à la réalisation d'un projet professionnel le plus souvent atypique. Durant ces trois jours, différents exercices ont été proposés aux participant-e-s afin de « clarifier » et « préciser » leur projet. Des thèmes comme « l'insertion du projet dans le territoire » ou « la place de l'autre », mais aussi la « viabilité/vivabilité du projet » ont été abordés au travers d'outils empruntés notamment à la méthode « Personnalités et Relations Humaines » à laquelle l'animateur du stage s'est formé. Cette observation était particulièrement intéressante puisque quatre des participants étaient justement en BPREA à Lille et avaient pour projet de s'installer en maraîchage biologique. J'ai d'ailleurs pu retrouver l'un d'entre eux lors de l'observation à la même période d'un premier accueil en vue d'un éventuel test au Germoir. Toutefois si ces ateliers permettent parfois à des personnes d'envisager de « se tester » au Germoir, l'animateur du stage a précisé dès le premier jour que ce temps de réflexion sur le projet ne visait pas forcément la réalisation du projet mais pouvait également aider à

comprendre que ce projet n'était pas par exemple réalisable ou qu'il demandait à être modifié ou reporté à plus tard.

2) L'accompagnement des « porteurs de projet » dans le cadre de la couveuse

Outre cette possibilité d'assister à des ateliers collectifs, les « porteurs de projet » sont en principe suivis individuellement dans le cadre de la couveuse, bien que ce ne soit pas une obligation. Ils signent alors un contrat « CAPE » qui leur permet d'acheter et de vendre leurs produits sous le statut juridique de la couveuse. A partir de là, la comptabilité des « *couvés* » est gérée par l'association *A petits pas* qui fait un point individuel et collectif avec les porteurs tous les deux mois.

Toutefois j'ai pu constater que cet accompagnement pouvait devenir une contrainte pour les porteurs de projet en test au Germoir. Certains m'expliquent en effet que si l'accompagnement de la couveuse peut être rassurant au début, il n'est plus forcément aussi pertinent au fur et à mesure que l'activité prend de l'ampleur. La métaphore maternante du « *couvé* » est d'ailleurs reprise pour exprimer ce décalage qui se crée petit à petit entre ses besoins et ses attentes, et les réponses apportées par la couveuse ;

> *« Après la couveuse ce que ça permet, c'est d'avoir un statut. C'est à dire qu'on a le droit de vendre, on a le droit d'acheter, on a le droit de... (…) Et puis après très vite... dès que tu prends un petit peu d'autonomie on va dire... tu sens que tu es encore avec papa maman (…) c'est super bien au début, quand t'es perdu, tu ne sais pas trop quoi faire, parce qu'ils prennent bien le temps de t'expliquer. T'es un peu cocooné. Mais cet avantage que tu as au début... ça devient un inconvénient après »*

Ici on peut supposer que le fait que la couveuse ne soit pas située au Germoir peut être un obstacle au bon déroulement de l'accompagnement, dans le sens où la multiplicité des interlocuteurs conduit à un manque de cohérence et nuit à la compréhension du porteur. L'un des enquêté évoque d'ailleurs l'exemple d'un autre espace-test dans lequel il est prévu que l'accompagnement du porteur en test soit pris en charge par une seule personne référente, ce qui favoriserait une meilleure prise en compte des attentes et des besoins de chacun des porteurs.

> *« Donc je trouverais ça intéressant que l'accompagnement soit vraiment sur place. Je trouve qu'il y a un réel intérêt à ce que ce soit sur place et que ce soit aussi... autour d'un café le midi, qu'on puisse discuter… »*

De plus, cette difficulté que l'on retrouve au niveau de l'accompagnement peut aussi se retrouver dans la difficulté à définir le Germoir dans un premier temps et surtout à comprendre qui sont les véritables acteurs du site.

Finalement, on peut observer que dans la pratique, l'accompagnement des porteurs de projets qui « se testent » est également assez diffus et informel dans le sens où au-delà de l'accompagnement par la structure « couveuse », chaque porteur est libre de « piocher » dans l'offre de services et de conseils des différentes structures présentes sur le site, celle qui lui convient le mieux en termes de spécificités techniques mais aussi d'affinités personnelles.

« Moi après je pense que du coup, il y a de l'accompagnement individuel au Germoir, de l'accompagnement individuel à A Petits Pas... Moi je trouve que ce qui est intéressant c'est de voir avec qui le porteur se sent le mieux et puis on fait comme ça »

3) L'accompagnement technique de Phil

Le statut de Phil est particulier en tant qu'il a une « double casquette » puisqu'il est à la fois maraîcher installé sur le site, et rémunéré par l'AFIP pour son accompagnement auprès des porteurs de projet. J'ai pu constater au cours des entretiens que j'ai réalisés avec lui que cet accompagnement n'est pas formalisé et qu'il est très difficilement mesurable ou quantifiable. Cet accompagnement est donc plutôt apparenté à une sorte de « solidarité » et de conseils dispensés dans la pratique quotidienne qu'un accompagnement formalisé au sens où Phil consacrerait aux porteurs de projet un temps de formation propre destiné à leur expliquer telle ou telle technique agricole.

Par ailleurs il est parfois difficile de s'imposer face à des personnes qui sont socialement proches. En effet les porteurs ne sont pas forcément plus jeunes, ils ont souvent eu des expériences professionnelles avant de se tester, et l'autorité / la légitimité peut alors être remise en cause. Néanmoins ils reconnaissent par ailleurs la nécessité d'être accompagné, surtout au début. On peut ici supposer que le fait que les « porteurs de projet » actuellement sur le site soient restés pendant 3 ans rend aujourd'hui l'accompagnement « inutile », le rôle d'accompagnateur technique de Phil est alors quasiment inexistant.

B) L'ancrage dans le territoire : entre autonomie et proximité.

Par-delà la volonté de « relocaliser » à la fois la production alimentaire et de dynamiser un territoire rural qui est à l'origine du projet du Germoir, il convient de s'interroger ici sur les relations que l'espace-test et ces acteurs entretiennent au territoire dans lequel le Germoir est implanté, c'est-à-dire la commune d'Ambricourt. J'ai ici retenu deux angles d'approches,

à savoir l'ancrage par le biais des personnes, et l'ancrage lié à la commercialisation des produits.

Au fil des différents entretiens, j'ai pu cerner dans le discours des acteurs une certaine distance entre les acteurs du Germoir avec le village, ou du moins une absence de relations de proximité. Cette distance est assez étonnante *a priori* puisqu'il s'agit d'un petit village, et on aurait donc plutôt tendance à attendre des inter-relations forte entre les différents acteurs. On a pourtant l'impression que le Germoir reste encore paradoxalement un endroit assez clos, et donc assez « mystérieux » pour le reste du village. On peut avancer ici deux explications à cette observation : une explication liée au caractère autonome du fonctionnement du site par rapport aux ressources du village, et une autre liée cette fois aux modes de commercialisation même de la production maraîchère réalisée par Phil et les différents porteurs de projet actuellement présents au Germoir.

1) Une opposition proximité / réseau

Le maire évoque les fêtes de village, qui sont pour lui un moyen de créer et de renforcer la cohésion du village. Or, le fait que la majorité des personnes travaillant au Germoir n'habite pas le village peut être considéré comme un obstacle à l'intégration de ces acteurs dans la commune puisqu'ils ne participent pas à ce type d'évènements. En effet rares sont les occasions de communication entre les acteurs du site et le village, ce qui vient également renforcer la confusion autour de la définition du dispositif pour les personnes extérieures, qui n'appartiennent pas au « réseau ».

Finalement la seule occasion lors de laquelle cette communication a lieu, c'est la « *fête de la bio* » qui est organisée en principe chaque année au Germoir et lors de laquelle des « portes ouvertes » permettent aux personnes extérieures au site de venir visiter ce dernier. Mais si à cet évènement peut favoriser une plus grande ouverture au village, on peut émettre l'hypothèse que le thème du bio peut créer un filtre et mettre à l'écart un certain nombre de personnes, notamment les autres agriculteurs du village.
Par ailleurs, ce manque de communication entre les acteurs du Germoir et le village se trouve accentué par le fait que les porteurs de projet n'habitent souvent pas dans le village lui-même ni aux alentours, ce qui ne favorise pas d'implication personnelle dans le village ou le tissage de liens autour de la vie quotidienne.

S'ajoute à ce manque de relations interpersonnelles du fait de l'éloignement géographique entre le Germoir et le lieu de vie des acteurs, un fonctionnement fondé essentiellement sur la ressource « *réseau bio* ». Cette dépendance au réseau n'est d'ailleurs pas évoquée par

les acteurs comme une volonté personnelle, mais comme une nécessité professionnelle. En effet le fait de pratiquer le maraîchage de façon biologique induit toute une série de besoins spécifiques auxquels ne peuvent répondre que les intermédiaires qui appartiennent au réseau lié à l'agriculture biologique. Dès lors, le recours au réseau se trouve privilégié par rapport à un critère de proximité.

- Et qu'est-ce que vous pouvez me dire des rapports avec les autres agriculteurs du village?
- Je n'ai pas énormément de contact avec les agriculteurs dans le coin, bon... parce que je me suis beaucoup consacré à ma parcelle, donc je n'ai pas donné trop de contact (…) à part avec quelque amis qui font de la bio.
- Et quand vous étiez au germoir c'est pareil, vous n'aviez pas de contact avec les agriculteurs?
- Non... Bon à part avec ceux qui passaient. Mais enfin… qui étaient plus ou moins dans le même réseau, mais sinon non j'ai pas eu d'occasion de connaitre beaucoup d'agriculteurs.

2) La difficulté de commercialiser en circuit court de proximité

La commercialisation des produits est l'objet d'un questionnement spécifique aux maraîchers actuellement en test au Germoir. L'idée des concepteurs du site au départ était de privilégier une volonté d'autonomiser au maximum les porteurs de projet qui viendraient « se tester ». Ainsi l'espace-test devait être conçu comme une véritable mise en situation non seulement pour la partie maraîchage, mais aussi pour la commercialisation des produits. Ce critère d'autonomie est d'ailleurs communs à tous les espaces-test partenaires de RENETA, bien que chaque espace-test module ensuite sa part d'autonomie ;

Toutefois le choix de laisser les porteurs gérer eux-mêmes la commercialisation de leurs produits a entraîné un « effet pervers » puisqu'il est apparu dans la pratique que les porteurs de projet pouvaient alors « faire concurrence » à Phil, qui est installé et a instauré un système de paniers pour écouler sa production.

Le milieu rural serait en effet peu propice à la commercialisation en circuit court, à l'inverse des villes dans lesquelles les consommateurs urbains seraient au contraire en demande de ce type de produits. Le maire d'Ambricourt m'explique en effet au cours de notre entretien que dans la commune « *tout le monde a un jardin…* ».

De la même façon, un maraîcher qui est passé par l'espace-test du Germoir et qui est aujourd'hui installé sur sa propre exploitation m'explique qu'il a du mal pour l'instant à commercialiser localement ;

- D'accord. Mais donc hors de ce réseau il n'y a pas de... quand vous êtes dans le village, bon ça a l'air d'être quand même un petit village...
- Oui, 225 habitants.

- Et il n'y a pas, je sais pas, plus de curiosité peut-être, des habitants, de venir chercher leur légumes...
- Je n'ai pas encore fais de pub. En fait je vends surtout sur Lille, et... à la commande. Et je n'ai pas encore trouvé le moyen d'organiser la vente à la ferme sans que ça perturbe mon... mon organisation quand je fais mais commandes. (...) Tandis que tout ce que je fais c'est à la commande, donc tout ce que je récolte c'est vendu. Donc c'est pas comme ci je faisais un marché ou je peux revenir sans avoir rien vendu donc voilà, c'est de la perte, si on n'a pas d'autre marché, d'autre source d'écoulement. Donc je ne voulais pas faire les marchés non plus, pour cette raison là parce que les marchés c'est, c'est dur aussi. Et puis j'avais déjà mon noyau de clientèle sur Lille qui souhaitait continuer à me voir, donc j'ai continué avec cette formule là. Alors malheureusement, malheureusement, je ne vends pas beaucoup localement... Ça viendra peut-être.

Dans ce contexte, le fait que les porteurs de projet cherchent à se faire une clientèle sur le même territoire que Phil introduit un climat de concurrence susceptible de détériorer les relations entre accompagnateurs et accompagnés. En outre, la demande à Ambricourt et dans ses alentours n'est pas suffisante pour permettre à Phil et aux porteurs d'écouler leurs stocks de légumes. Les porteurs ont donc dû trouver une plate-forme organisée par des consommateurs de la région parisienne qui leur passe des commandes chaque semaine par le biais d'un site internet (« La ruche qui dit oui »). Mais si ce moyen de commercialisation règle pour l'instant le problème de la concurrence au plan local, les prochains porteurs de projets qui s'installeront n'auront pas forcément envie de reprendre le même système, il faudra alors que les acteurs se réajustent. On voit donc ici que le principe d'autonomie qui apparaît au départ comme prioritaire a vocation à être remis en cause dans un souci de bon fonctionnement du dispositif et pour que la commercialisation ne soit pas un trop grand obstacle dans la phase de test.

Le principe d'autonomie qui régit l'idéal du Germoir se traduit alors en pratique par un certain nombre d'effets non prévus par les acteurs mais qui entrent en contradiction avec d'autres principes à l'origine du dispositif, notamment la volonté de prioriser le local par rapport à des circuits plus longs et donc moins écologiques, mais aussi moins favorables aux producteurs.

CONCLUSION

Malgré la prise de conscience aujourd'hui à tous les niveaux de la société de la nécessité à plus ou moins court terme de modifier à la fois le système de production et les pratiques alimentaires, aussi bien pour des enjeux environnementaux, que sociétaux ou économiques, on voit bien à travers cette étude du dispositif du Germoir la difficulté de modifier non seulement un système agro-alimentaire organisé et « générateur d'emplois » et de profits, mais aussi des pratiques de consommation aujourd'hui ancrées dans la façon de vivre des individus.

Les outils existants, notamment les formations agricoles spécialisées en bio, qui devraient pourtant permettre de réaliser dans la pratique les objectifs énoncés en matière notamment de développement de la surface d'exploitations en agriculture biologique, se révèlent finalement très peu adaptés au public à qui ils sont censés s'adresser, c'est-à-dire à des personnes non issues directement du milieu agricole et qui rencontrent à ce titre des difficultés spécifiques, distinctes de celles liées à des installations dans le cadre d'une transmission familiale qui plus est sur des exploitations de type plus « classique ».

Ainsi, face à des acteurs institutionnels classiques qui se révèlent en partie inefficaces dans le processus de renouvellement de la profession (par le biais des « néo-ruraux ») et des pratiques agricoles (développement des pratiques dites « alternatives » par opposition aux pratiques « conventionnelles »), les acteurs lésés par le système en place tendent alors à se regrouper afin de mettre en commun leurs ressources et de contourner ainsi le manque de pertinence des outils existants.

Les lieux comme Le Germoir proposent ainsi d'instaurer un système de solidarité entre détenteurs de moyens matériels (associations, collectivités territoriales…), détenteurs du savoir-faire (maraîchers-formateurs), et « apprentis-maraîchers ».

On voit toutefois qu'il reste encore à trouver et à ajuster des modes de fonctionnement qui puissent garantir une « viabilité » du système sur le long terme, d'autant que cette pratique de l'espace-test tend à se diffuser et à se généraliser aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

BIBLIOGRAPHIE

Matthieu ANSALONI « Contrôle politique et européanisation. La politique agro-environnementale française à l'épreuve des évaluations », *Politique européenne,* 2011, n° 33, p. 81

Luc BOLTANSKI et Laurent THEVENOT, De la justification : Les économies de la grandeur, Paris : Gallimard, 1991.

Jacques CAPLAT « Paradoxes de l'agriculture biologique en France », *Ecologie & politique*2/2005 (N°31), p. 91-93.

Estelle DELEAGE, « Les mouvements agricoles alternatifs », Informations sociales, 2011, n° 164, p. 45.

Christian DEVERRE, Christine de Sainte Marie, « L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agro-alimentaires ? », Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement, 2008, n°89, p. 84-85.

Annie DUFOUR et Émilie LANCIANO « Les circuits courts de commercialisation : un retour de l'acteur paysan ? », *Revue Française de Socio-Économie* 1/2012 (n° 9), p. 153-169.

Valérie LACROIX et Edwin ZACCAÏ « Quarante ans de politique environnementale en France : évolutions, avancées, constante », Revue française d'administration publique, 2010, n° 134, p. 209.

Claire LAMINE « « Changer de système » : une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux », *Terrains & travaux*1/2012 (n° 20), p. 139-156.

Catherine LAURENT, « Chapitre 19. La multifonctionnalité de l'agriculture », in Vers un accord entre l'Europe et le Mercosur, Presses de Sciences Po « Académique », 2001 p. 407.

Jean-Philippe MARTIN, Histoire de la nouvelle gauche paysanne, Paris : La Découverte, 2005, p. 15, p. 19-20, p. 85, p. 87, p. 167-168.

Marc MORMONT, « Globalisations et écologisations des campagnes », Etudes rurales, 2009, n° 183, p. 146.

Cécile PECHU, 3. « Laissez parler les objets », in L'atelier du politiste, Paris : La Découverte, 2007, p. 59-78.

Silvia PEREZ-VICTORIA, La riposte des paysans, Arles : Actes Sud, 2010, p. 19.

Yannick SENCEBE « La Safer », *Terrains & travaux* 1/2012 (n° 20), p. 105-120.

SOURCES

www.fao.org

www.agassessment.org

http://www.ruralinfos.org/spip.php?article2198

http://agriculture.gouv.fr

- http://agriculture.gouv.fr/prime-herbagere
- http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/NPdC_DRDR_V5_valide09072012_cle07bf5b.pdf
- http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Presentation_ETA_et_RENETA_-_17-01-2013_cle87462d.pdf

http://www.conseil-general.com/mairie/mairie-ambricourt-62310.htm

http://afip.asso.fr/

http://draaf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr

ANNEXES

Annexe n° 1 : L'évolution de la taille des exploitations agricoles……..

Annexe n° 2 : ……...……..

- Carte : Part de la Surface Agricole Utile en agriculture biologique et évolution des surfaces biologique entre 2004 et 2007.
- Graphique : Evolution du nombre d'exploitation en mode de production biologique en France métropolitaine et en Nord – Pas de Calais.

Annexe n° 3 : Arbre des objectifs de la politique agricole régionale de 2000 à 2005…....

Annexe n° 4 : Répartition des acteurs présents aux réunions de la mission d'enquête.....

Annexe n° 5 : Schéma représentant la situation actuelle du Germoir à Ambricourt et les liens avec les différents réseaux et associations partenaires……..……..…..……..…

Annexe n° 6 : Brochure de présentation du Germoir……...…….……..

Annexe n° 7 : Quelques photos du Germoir……

ANNEXE n° 1

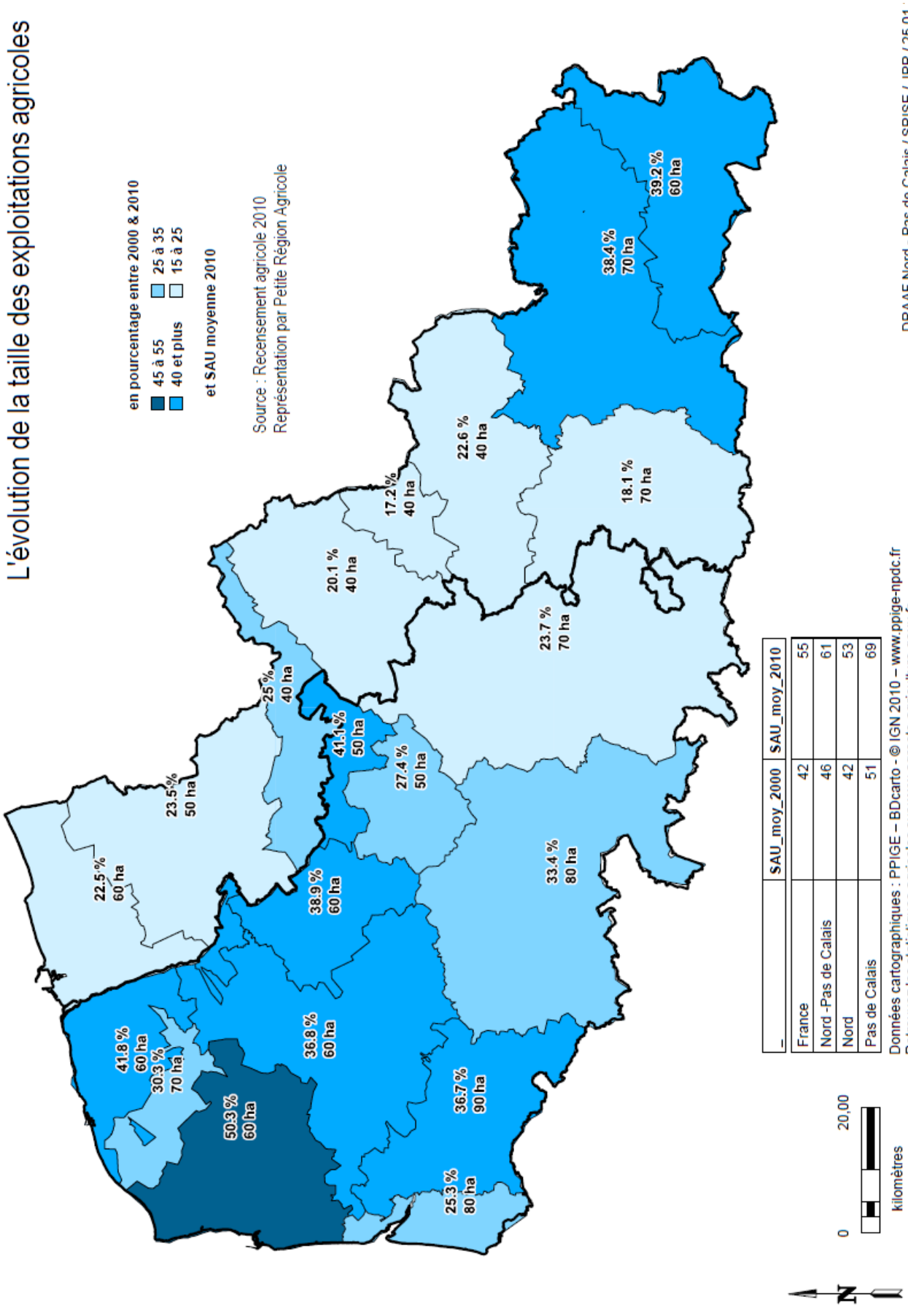

_	SAU_moy_2000	SAU_moy_2010
France	42	55
Nord -Pas de Calais	46	61
Nord	42	53
Pas de Calais	51	69

Carte : Part de la SAU en agriculture biologique

ANNEXE n° 2

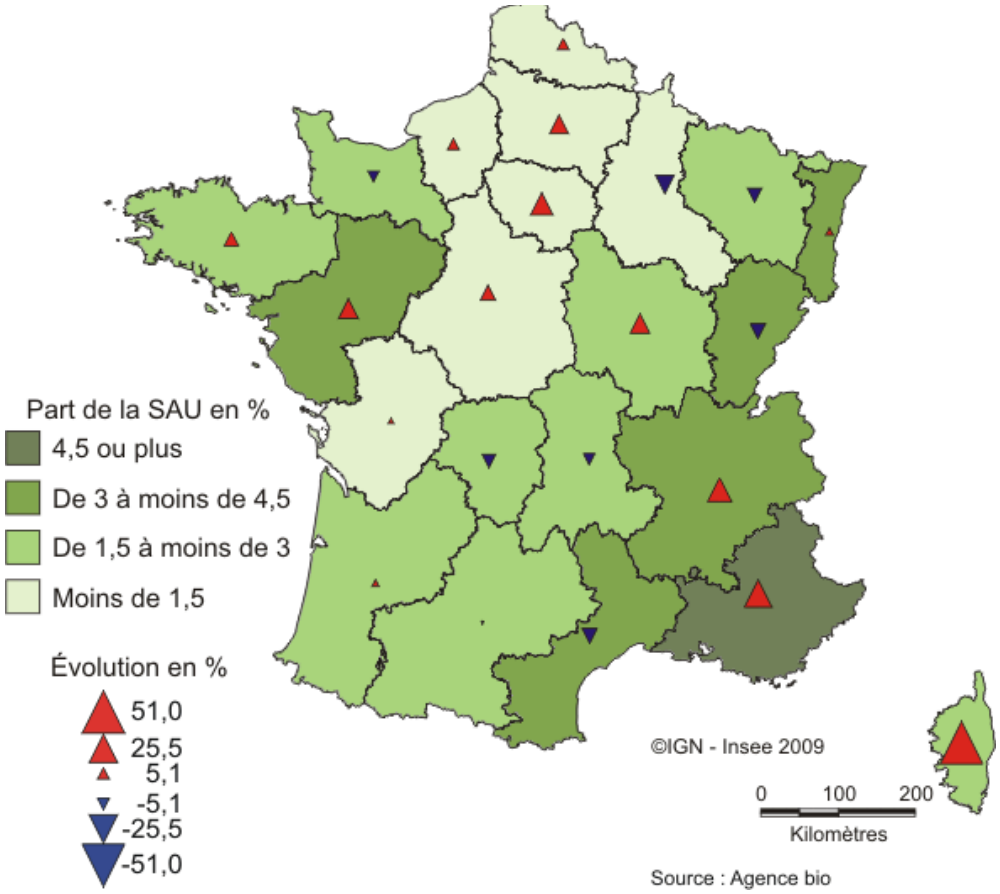

Source : Agence bio

Graphique : Evolution du nombre d'exploitations en mode de production biologique en France métropolitaine et en Nord-Pas-de-Calais

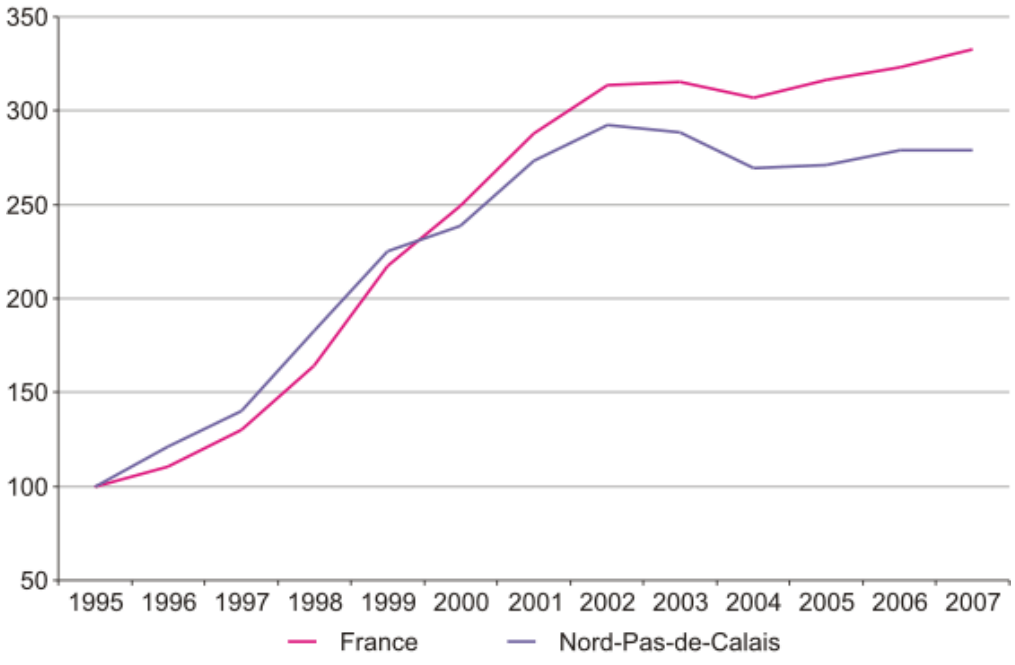

Source : Agence bio

Arbre des objectifs de la politique agricole régionale de 2000 à 2005

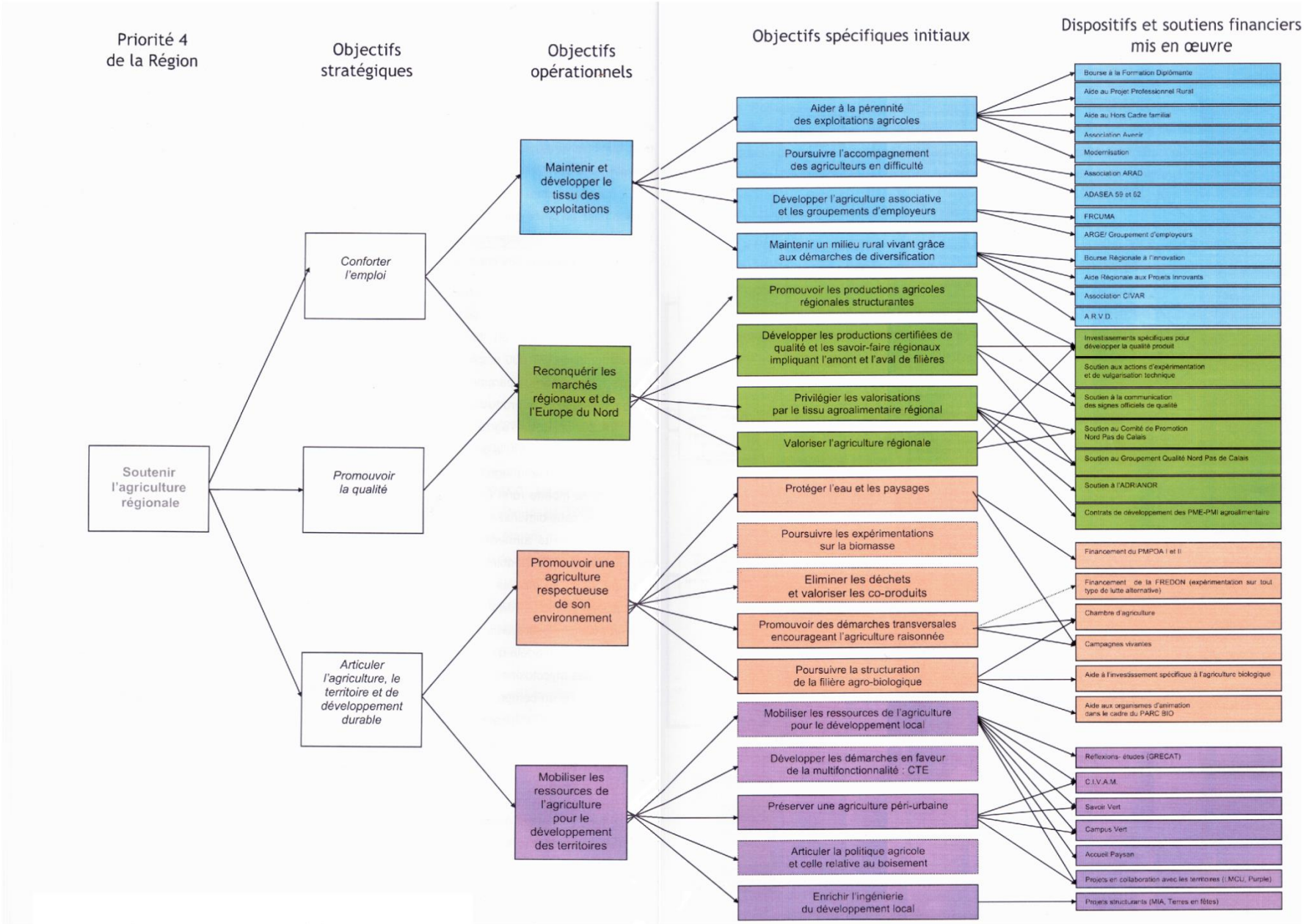

Source : Document présentant " les orientations générales" de la politique du conseil régional pour les années 2007 - 2013, publié par le Conseil régional Nord - Pas de Calais

ANNEXE n° 3

ANNEXE n° 4

Répartition des acteurs présents aux réunions de la mission d'enquête

Réunion de lancement du 18 mars 2011 : 141 participants
Répartition (en %) des acteurs présents à la réunion

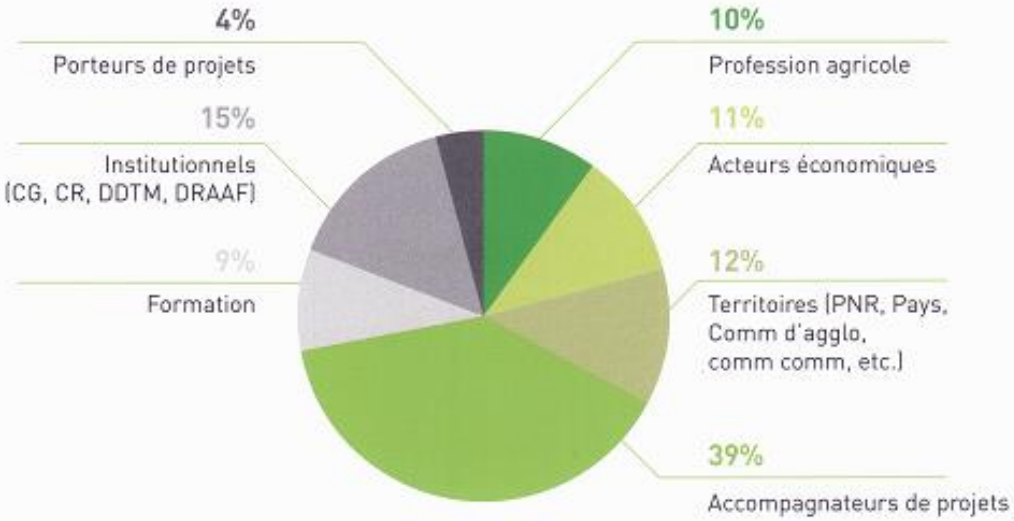

Réunion du 10 juin 2011 : 82 participants
Répartition (en %) des acteurs présents à la réunion

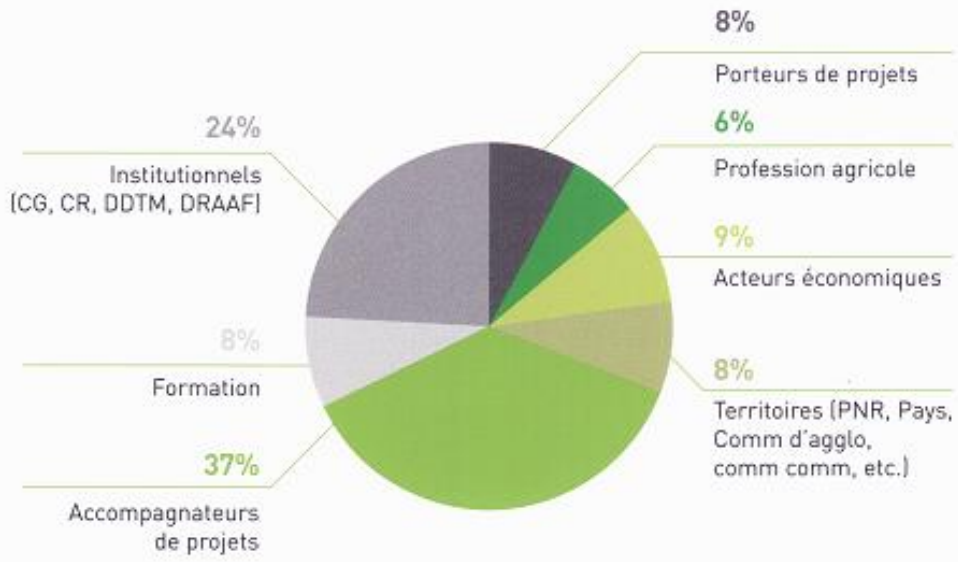

Source : Livre blanc de la transmission et de la création en agriculture Nord-Pas-de-Calais, issu de la mission d'enquête « Demain je serai agriculteur ».

Réunion du 6 spetembre 2011 : 96 participants
Répartition (en %) des acteurs présents à la réunion

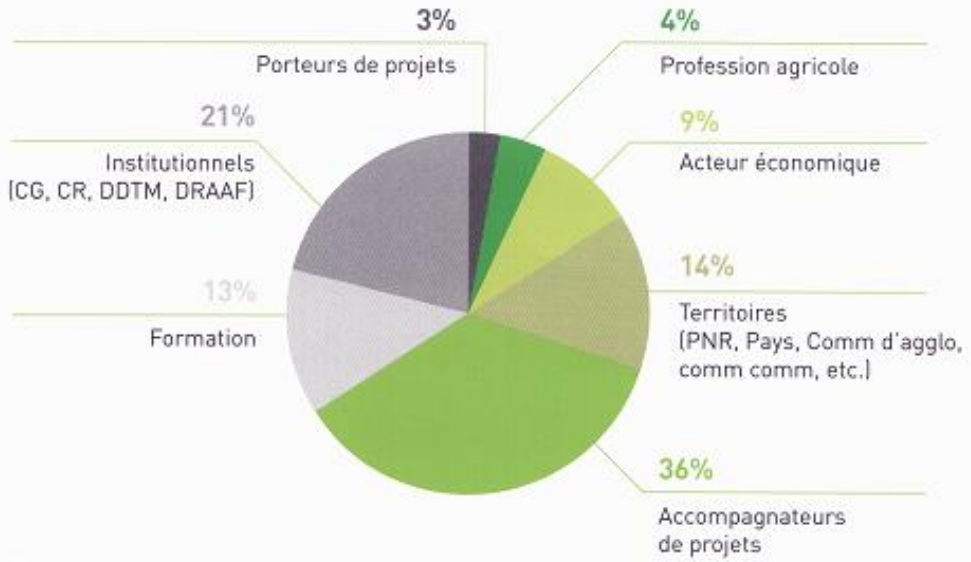

Réunion du 17 octobre 2011 : 136 participants
Répartition (en %) des acteurs présents à la réunion

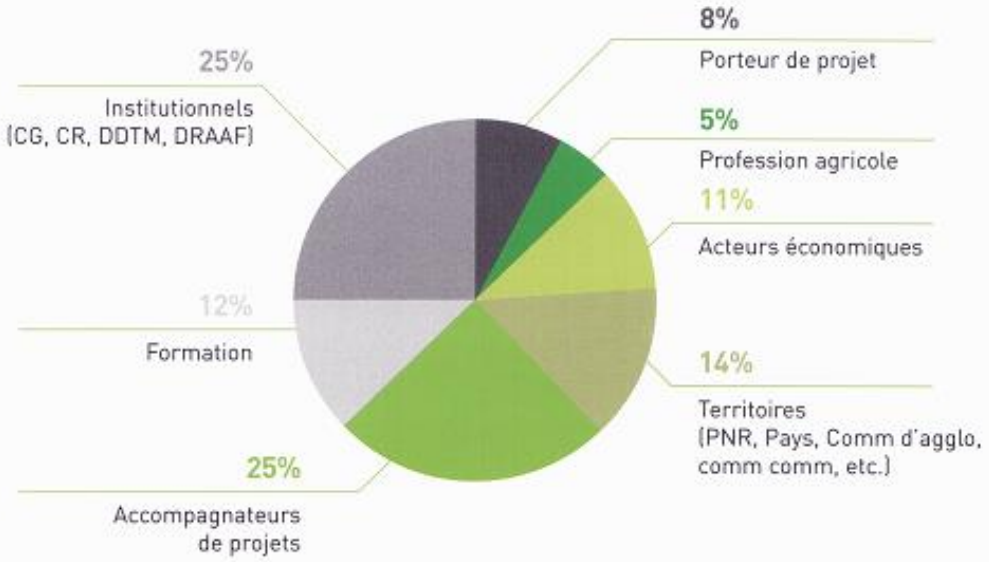

ANNEXE n°5

Source : établi par l'auteur

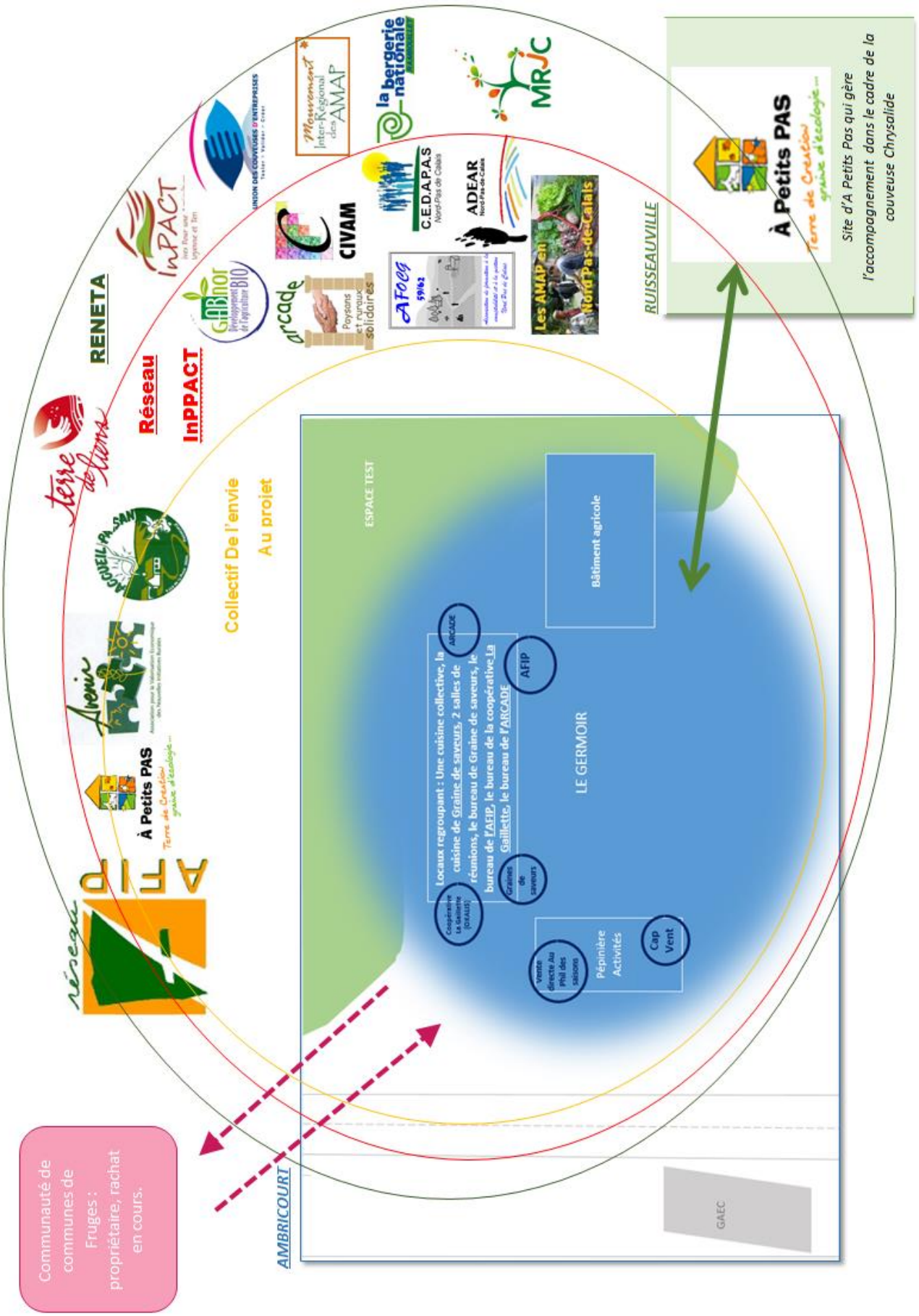

ANNEXE n°6

Contact:
Le Germoir/Secrétariat AFIP 5962
31 rue principale
62310 Ambricourt
03.21.04.39.69
afip5962@free.fr
http://www.afip.asso.fr/

Conception graphique: Baptiste.Robillard/batisteanne@yahoo.fr

Pépinière d'entreprises et d'activités agricoles

Lieu d'Initiatives
et d'Expérimentation
le Germoir

S'expérimenter, être accom

La pépinière d'activités agricoles

1. Pour qui?

Tout(e) Candidat(e) à l'installation en agriculture biologique (maraichage, plantes aromatiques, petits fruits et/ou élevage en petite unité), désirant :

- **Vérifier** l'adéquation entre son projet de vie et son projet professionnel.
- **Expérimenter** la faisabilité technico-économique, tester sa capacité à l'entreprenariat.
- **Acquérir** des compléments de formation y compris technique en agriculture biologique.

Un cadre juridique, fiscal et social pour votre période de test

- un Statut CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise, loi d'initiative économique de 2003) et une couverture sociale
- un hébergement juridique et un numéro de SIRET pour commercialiser

La pépinière d'entreprises

Pour qui?

Toute personne ayant créé récemment son activité et cherchant un bureau ou un atelier sur les 7 vallées .

Exemple d'activités: entreprises artisanales, services à la personne ...

Quels services proposés ?

- Un espace entre 25 et 50 m2
- Des services mutualisés : salles de réunions, espace convivialité, du matériel informatique et de bureautique...

Y entrer, Comment?

- Adresser un courrier de candidature à l'AFIP Nord Pas de Calais.
- Examen de la candidature dans le mois
- Signature d'un bail et du règlement intérieur

ANNEXE n° 7 :

Quelques photos du Germoir.

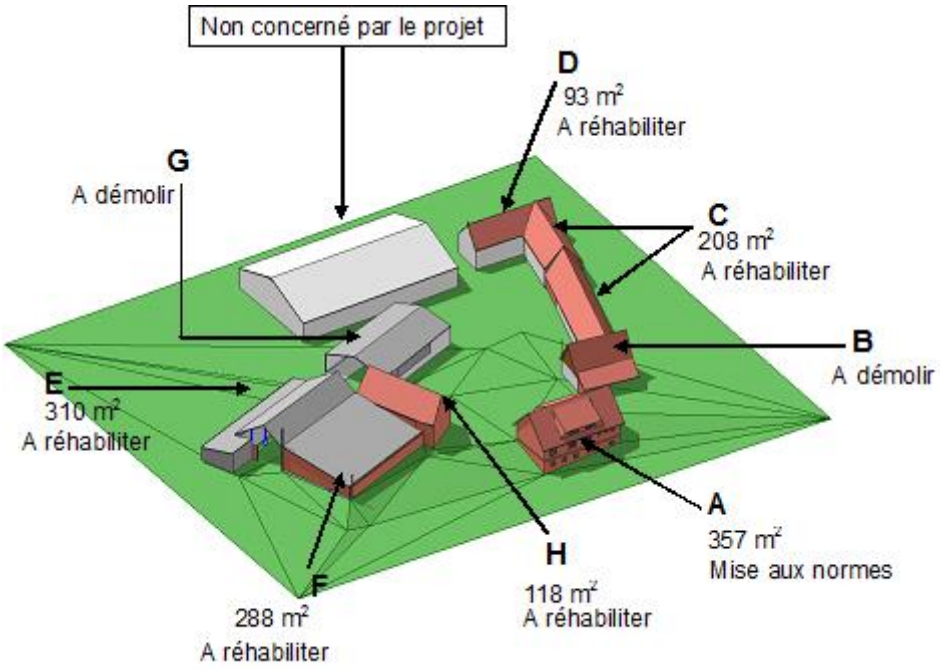

Source : AFIP

Le Germoir avant travaux de réhabilitation

Le Germoir aujourd'hui